

DOCUMENT D'OBJECTIFS



SITE NATURA 2000

"Vallées et coteaux thermophiles de
la région de Maurs"
FR 8301065

Document de synthèse
Mars 2014



SOMMAIRE

Avant-propos	p5
PARTIE INTRODUCTIVE.....	p6
1 - Références du document d'objectif du site Natura 2000 « Coteaux et vallées thermophiles de la région de Maurs ».....	p7
2 - Remerciements aux organismes, aux personnes ou aux structures ayant participé à l'élaboration du Docob.....	p8
3 - Natura 2000 : présentation générale	p9
4 - Fiche d'identité du site Natura 2000.....	p11
5 - Membres du Comité de pilotage.....	p13
6 - Introduction générale.....	p14
PARTIE I : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	p16
1 – Localisation et caractéristiques du site.....	p16
1.1 Descriptif.....	p16
1.2 Grands milieux du site.....	p17
1.3 Données abiotiques générales.....	p20
1.4 Caractéristiques foncières.....	p21
1.5 Activités humaines.....	p22
2 – Patrimoine naturel du site.....	p27
2.1 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que ceux ayant justifié la désignation du site).....	p28
2.2 Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43.....	p30
2.3 Espèces d'Intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive 92/43.....	p38
PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	p39
1 – Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	p40
2 – Objectifs et enjeux transversaux	p41
3 – Synthèse des objectifs de Développement Durable.....	p42
PARTIE III : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANCIEN DOCOB 2000 - 2011.....	p43
1 – Bilan des contractualisations.....	p43
2 – Bilan des actions de suivi sur le site.....	p48
2.1 Bilan des actions d'animation et de communication.....	p49
2.2 Bilan du suivi annuel du site.....	p49

PARTIE IV : MESURES DE GESTION.....	p53
1- Gestion des habitats et des espèces.....	p53
1.1 Les suivis des mesures et des habitats.....	p53
1.2 Suivi des espèces patrimoniales et amélioration de la connaissance.....	p56
2 – Fiches - Actions.....	p57
3 – Le Contrat Natura 2000 du Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs).....	p68
4 – Budget estimatif.....	p69
5 – Charte Natura 2000.....	p70
Conclusion.....	p78
Bibliographie.....	p79
Abréviations et acronymes.....	p80
Glossaire.....	p81
Codes FSD.....	p89

ANNEXES

- Annexe 1 : Inventaire foncier du parcellaire
- Annexe 2 : Inventaires botaniques
- Annexe 2 bis : Cartes de localisation des plantes remarquables
- Annexe 2 ter : Carte de localisation du lichen Pulmonaire
- Annexe 3 : Cahiers des charges des Mesures Agro-environnementales
- Annexe 4 : Bilan des actions d'animation – sensibilisation - information
- Annexe 5 : Suivis de l'état du site : inventaires annuels
- Annexe 6 : Présentation des grands types d'Habitats de la Directive présents sur le site
- Annexe 7 : Orthoptères recensés sur le Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs)
- Annexe 8 : Formulaire d'adhésion à la Charte Natura 2000

CARTES

Carte 1: Périmètre du site	p12
Carte 2: Localisation du site.....	p16
Carte 3: Habitats dominants suivant les types de végétation.....	p18
Carte 4: Cartes des propriétés non privées.....	p24
Carte 5: Habitats Dominants suivant la typologie Natura 2000.....	p36
Carte 6: Habitats Dominants suivant la typologie Natura 2000 (2).....	p37
Carte 7: Cartographie des Mesures Agri-environnementales	p44
Carte 8: Etat de la contractualisation	p45

TABLEAUX

Tableau I : Organismes membres du Comité de pilotage du site Natura 2000	p13
Tableau II : Grands milieux naturels du site	p17
Tableau III : Données abiotiques générales	p20
Tableau IV : Proportionnalité communale du périmètre Natura 2000	p21
Tableau V: Données administratives	p22
Tableau VI : Situation des propriétés dans le site	p23
Tableau VII: Activités humaines et occupation du sol	p27
Tableau VIII : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	p28
Tableau IX : Habitats naturels de l'annexe I de la Directive 92/43	p30
Tableau X : Etat de conservation des Habitats prioritaires	p31
Tableau XI : Etat de conservation des Habitats d' Intérêt Communautaire	p32
Tableau XII : Etat de conservation des Espèces d' Intérêt Communautaire	p38
Tableau XIII : Enjeux et objectifs liés aux Habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	p40
Tableau XIV : Enjeux et objectifs transversaux	p41
Tableau XV : Synthèse des enjeux et objectifs de développement durable	p42
Tableau XVI : Mesures de gestion contractualisées en 2009	p46
Tableau XVII : Bilan des contractualisations actuelles	p47
Tableau XVIII : Bilan récapitulatif des actions mises en œuvre entre 2000 et 2011	p50
Tableau XIX : Suivi des mesures de gestion contractualisées en 2009	p54
Tableau XX : Suivi des Habitats naturels	p55

AVANT-PROPOS

Suite à la « directive habitats » adoptée par la Commission Européenne le 21.05.1992, chaque état s'engageait à identifier une liste de sites remarquables susceptibles d'être intégrés dans le réseau dit « Natura 2000 ».

Dix sept sites furent identifiés dans le Cantal dont un sur nos communes de St Santin de Maurs et de Montmurat . Composés de buttes témoins argilo carbonatées, ces lieux paraissaient très intéressants pour leur cortège calcicole d'orchidées (33 espèces) unique en Auvergne.

Après concertation entre les services de l'Etat et les élus (1998), le site Natura 2000 « Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs » vit définitivement le jour. Pour l'essentiel, il s'agissait surtout de veiller à la poursuite des modes de gestion des terrains concernés qui avaient permis jusqu'alors la préservation de ces milieux.

Dès lors, la rédaction d'un document d'objectif s'imposait et fut confiée au CPIE de Haute Auvergne. Il s'agissait de déterminer les actions à mener sur le terrain et ce en collaboration avec les acteurs locaux. Les propriétaires soucieux de la préservation de ces milieux peuvent notamment réaliser des contrats Natura 2000 qui compensaient leurs efforts par des moyens financiers.

En 2010, l'Etat désignait la commune de St Santin de Maurs structure porteuse. Sa mission : « relooker » le document d'objectif et poursuivre le processus d'animation et de contractualisation sur le site. Puis en 2012, entrée en matière du Conservatoire d'Espaces Naturels chargé d'étudier la remise en état du site emblématique du Puech de Salvageau.

*Monsieur Jean-Luc Broussal
Maire de Saint Santin de Maurs
et Président du comité de pilotage du site Natura 2000*



Orchis singe

PARTIE INTRODUCTIVE



Céphanthère rose

1 – REFERENCES DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX ET VALLEES THERMOPHILES DE LA REGION DE MAURS

Maître d'ouvrage

Commune de Saint Santin de Maurs, suivi de la démarche : M. Broussal, maire et président du COPIL
Pour le compte du MEDDE , suivi de la démarche : Pierre Tabourin – DREAL Auvergne ; Patrick Lalo, Alexandre Suc, Béatrice Joubert - DDT Cantal

Structure porteuse

Commune de Saint Santin-de-Maurs

Opérateur

CPIE de Haute Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Marie Louvradox ; Jean-Paul Favre

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Jean-Paul Favre

Contribution / Synthèse / Relecture : Jean-Paul Favre, Marie Louvradox, Jean-Marie Bordes

Validation scientifique : Laurent Seytre, Benoit Renaux CBNMC

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie CHANES (décembre 2013): Benoît Renaux (CBNMC)

Inventaire de « groupes taxonomiques » (mai - juin 2011) : Jean-Paul Favre

Cartographie des habitats ouverts et forestiers (mai - juin 2011) : Jean-Paul Favre

Crédits photographiques (couverture)

CPIE de Haute Auvergne

Référence à utiliser

FAVRE Jean-Paul – Marie Louvradox - 2013 – Document d'objectif site Natura 2000 FR8301065 - Editeur : CPIE de Haute Auvergne, Aurillac, 2013, 91 pages.

2 - REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Montmurat : M. Gilbert Domergue ; Saint Santin de Maurs : M. Jean-Luc Broussal</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs notamment Mesdames Maryse Broussal et Arlette Ratier, secrétaires de Mairie</p>	<p>Les membres de la Communauté de communes du Pays de Maurs</p> <p>M. Maurice Visinoni</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel de la Communauté de communes du Pays de Maurs dont M. Sylvain Dupetitmagneux</p> <p>Monsieur le Conseiller général du canton de « Maurs » : M. François Vermande</p>	<p>DREAL M. Pierre Tabourin</p> <p>DDT M. Patrick Lalo M. Alexandre SUC Mme Béatrice Joubert</p> <p>ONF M. Thomas Darnis</p> <p>ONCFS M. Edouard Touraille</p> <p>Groupement de Gendarmerie M. Didier Tuirez M. Hervé Marty</p>	<p>CBNMC M. Philippe Antonetti M. Laurent Seytre Benoît Renaux</p> <p>CRPF M. François Duplay</p> <p>Syndicat des propriétaires forestiers privés M. Jacques Cros</p> <p>Fédération de Chasse M. Jean-Pierre Picard</p> <p>LPO M. Jean-Christophe Gigault</p> <p>CPIE M. Jean-Marie Bordes</p> <p>Chambre d'Agriculture M. Louis-François Fontant</p>	<p>CEN-Auvergne Mlle Marie-Claire Régnier M. Hervé Balmissé</p> <p>Comité Départemental du Tourisme M. Bruno Faure</p> <p>Association des Ayant-Droit du Puech de Salvageau M. Benoît Bazin</p>

3 - NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

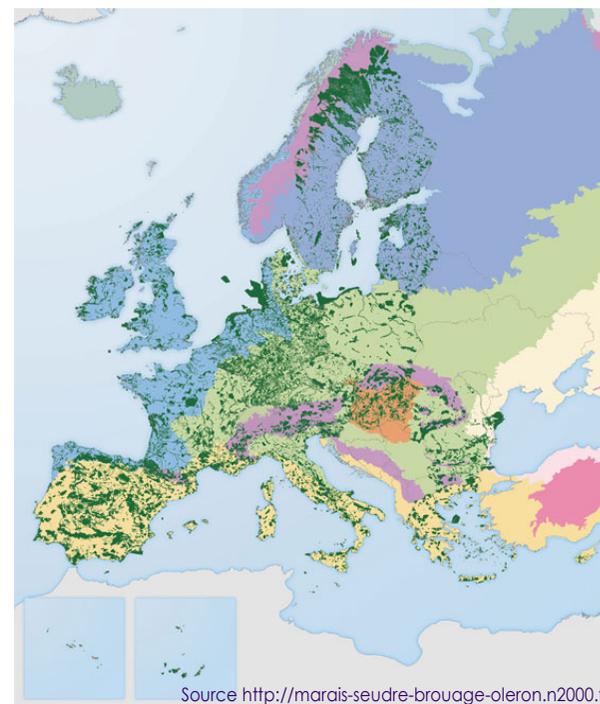
- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants

pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.



Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 comprend 113 sites qui couvrent environ 380 200 ha, soit approximativement 14,5 % de la région Auvergne dont :

- 98 sites en ZSC au titre de la Directive Habitat (96 000 ha ; environ 4 % du territoire régional)
- 15 sites en ZPS au titre de la Directive Oiseaux (370 000 ha ; environ 15 % du territoire régional)

4 - FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 :

Coteaux et vallées et thermophiles de la région de Maurs

Désigné au titre de la **Directive « Habitats, faune et flore »** 92/43/CEE.

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8301065**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS :
26 avril 2002, ensuite, modification du périmètre en 2012

Localisation du site Natura 2000 : **Région Auvergne**

Localisation du site Natura 2000 : **Département du Cantal**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne
« Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **119 ha**

Préfet coordinateur : **M. Jean-Luc COMBE**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Jean-Luc Broussal**

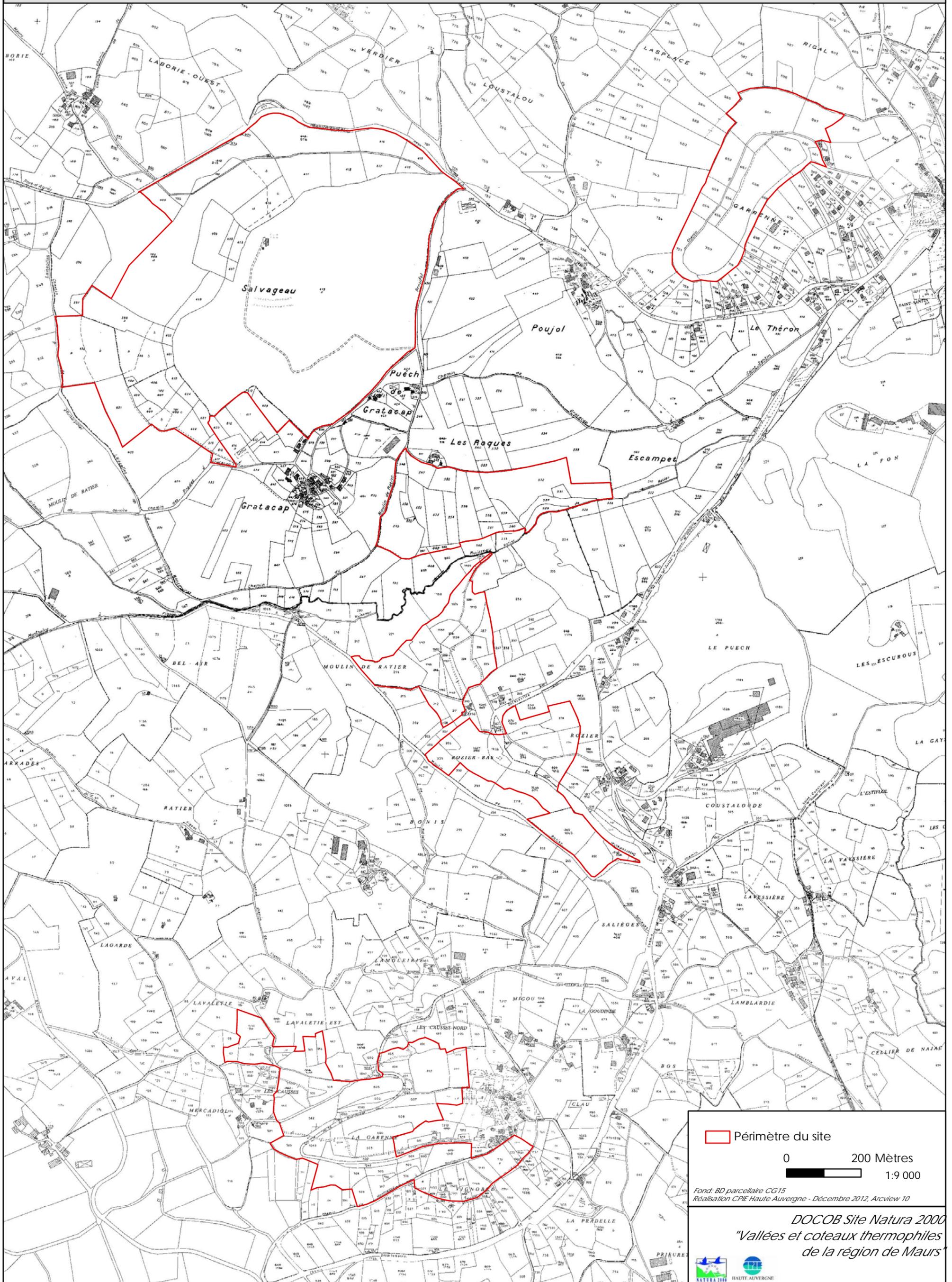
Structure porteuse : **Commune de Saint-Santin-de-Maurs**

Opérateur : **CPIE de Haute Auvergne**

Prestataires techniques : **Conservatoire Botanique National Massif Central et Conservatoires des Espaces Naturels d'Auvergne**

Voir carte 1 page suivante : Périmètre du site





□ Périmètre du site

0 200 Mètres
1:9 000

Fond: BD parcellaire CG15
Réalisation CPE Haute Auvergne - Décembre 2012, Arcview 10

DOCOB Site Natura 2000
"Vallées et coteaux thermophiles
de la région de Maurs"



5 - MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Tableau I : Organismes membres du comité de pilotage du site Natura 2000 *(Par ordre alphabétique)*

Agence Interdépartementale Montagnes d'Auvergne de l'Office National des Forêts
Association "Collectif Sauvageau"
Centre des Jeunes Agriculteurs du Cantal
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne
Chambre d'Agriculture du Cantal
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal
Chambre des Métiers et de L'Artisanat du Cantal
Comité Départemental de la Fédération Française de randonnée pédestre du Cantal
Comité Départemental de Tourisme du Cantal
Communauté de communes Pays de Maurs
Commune de MONTMURAT
Commune de SAINT-SANTIN-DE-MAURS
Confédération Paysanne du Cantal
Conseil Général du CANTAL
Conseil Régional d'Auvergne
Conservatoire Botanique National du Massif Central
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Direction Départementale des Territoires du Cantal
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du CANTAL
Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Groupement de Gendarmerie du Cantal
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Préfecture du Cantal ; Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
Syndicat départemental de la Propriété Agricole du Cantal
Syndicat des Forestiers Privés du Cantal

6 - INTRODUCTION GENERALE

Présentation du nouveau DOCOB

Le présent document a pour fonction d'actualiser le Document d'Objectif réalisé sur le site FR 8301065 en décembre 1999 et approuvé par Arrêté préfectoral le 26 juin 2000. Ce document d'objectif initial avait déjà été actualisé en février 2002 en raison de la mise en place du nouveau cadre de contractualisation, à savoir le volet agro-environnemental des C.T.E. et son cahier des charges le P.D.N.R.

La réactualisation en 2011 est apparue nécessaire pour les plusieurs raisons :

- Proposition de limites du site plus adaptées à la connaissance du milieu et à son évolution
- Réalisation de fiches – actions actualisées
- Introduction de la Charte Natura 2000 et du Contrat Natura 2000
- Nécessité d'actualiser la cartographie CHANES des Habitats Naturels
- Propositions de suivis scientifiques sur la connaissance faunistique du site qui est encore incomplète

Ce document a pour objectif principal de présenter l'état général, l'évolution des lieux, les perspectives de contractualisation et les modifications des contours et de faire le bilan des actions réalisées dans le cadre de Natura 2000 sur le site entre 2000 et 2011.

Rappelons que le site est largement connu au niveau de son grand intérêt botanique, par les actions de suivi (état des lieux, sensibilisation, animation, démarches pour la contractualisation).

Une partie de l'approche descriptive du site (analyse socio-économique) restant inchangée, peut donc être consultée dans l'ancien Docob. Toutefois, bien entendu, un rappel global du site s'avère indispensable.

Cette seconde actualisation du Document d'Objectif initial, venant 10 ans après la précédente, s'attachera à suivre la présentation actuelle, normalisée plus simplifiée, afin d'aller à l'essentiel et d'être un outil pratique, opérationnel. Il a également l'ambition de pouvoir servir de base pour de futures contractualisations dans le cadre de nouveaux dispositifs éventuels après 2014 dans le prolongement de la procédure MAET.

Rappel sur le site

Les menaces qui pèsent localement sur les pelouses sèches du site sont liées à des modifications de pratiques agricoles (labours, piétinement, déprise et enfrichement) plus qu'à une intensification de l'agriculture (engrais, pesticides, désherbants).

Les orientations AGRICOLES préconisées par le DOCOB s'articulent autour des pratiques suivantes :

- Maintien des prairies naturelles
- Périodes de fauche et/ou de pâturage adaptées à la reproduction des Orchidées et au maintien de la biodiversité
- Fertilisation minérale réduite ou absente
- Absence de fertilisation organique
- Faible chargement de pâturage en moyenne annuelle
- Entretien et débroussaillages (manuels ou mécaniques) avec exportation des encombrants
- Défrichements ou éclaircissements progressifs (fruticée ou bosquets)
- Restauration du pâturage extensif dans les zones délaissées (Puech de Salvageau)

Il en a résulté 3 types de Mesures pour les milieux agricoles qui correspondent à 2 objectifs majeurs de conservation de la biodiversité : préservation de la richesse biologique exceptionnelle du site (milieux et espèces) et reconquête des espaces et leur restauration.

Ces mesures s'accompagnent de propositions complémentaires et de propositions de suivi présentées dans les fiches actions ou qui pourraient être de l'initiative des communes :

- Entretien paysager : éradication de rudérales colonisatrices (Rumex, Ortie)
- Réhabilitation des décharges
- Interdiction de circulation pour les véhicules tout terrain
- Formation et sensibilisation des employés municipaux (cantonniers) et des habitants
- Gestion conservatoire des talus de route



Anacamptis pyramidalis

PARTIE I : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

1 - LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE

1.1 - DESCRIPTIF

Le site NATURA 2000 « Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs », correspond à 6 petites zones de tailles inégales. Elles sont réparties sur 2 communes Montmurat et Saint-Santin-de-Maurs en limite sud-ouest du département du Cantal, à proximité immédiate du Lot et de l'Aveyron. Voir carte 2: Localisation du site ci-contre.

Ces sites correspondent à des buttes témoins d'un ancien bassin lacustre ayant fonctionné à l'Oligocène.

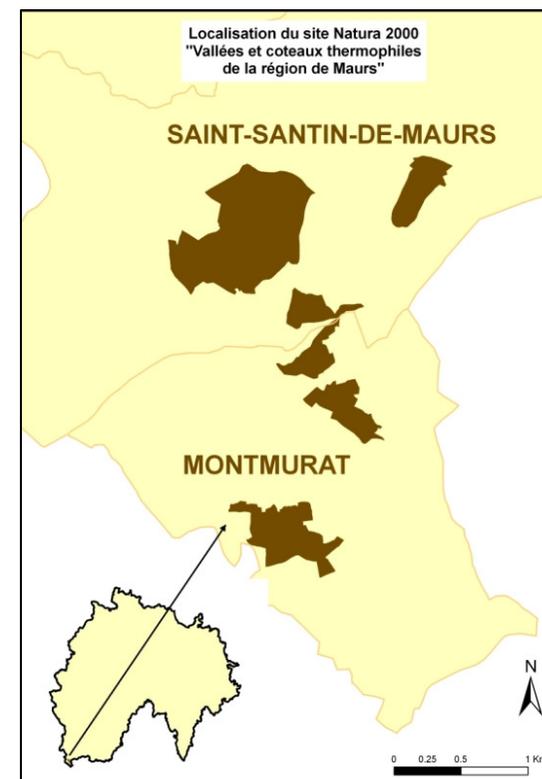
L'altitude, parmi les plus basses du département se situe autour de 350 m.

L'ensemble couvre environ 119 ha, essentiellement des pelouses sèches à vocation pastorale, des pâtures, des prés de fauche ou des bois de Chêne pubescent sur sol calcaire.

Le climat est l'un des plus doux et des plus secs du département. L'hiver y est clément, le gel peu fréquent et la neige rare : températures annuelles moyennes 10 à 12°C, pluviométrie 500 à 800mm, gel 40 à 60 jours par an, enneigement moins de 20 jours. L'eau de pluie s'infiltre vite et la sécheresse gagne alors rapidement. Ces conditions donnent aux paysages, à l'agriculture et aux milieux naturels un caractère méridional prononcé, correspondant à une région biogéographique tout à fait originale pour l'Auvergne.

Ces formations du bassin de Maurs sont particulièrement riches en espèces végétales (35 espèces d'Orchidées) et abritent une faune méridionale en limite de répartition (Ascalaphe bariolée, Empuse, 2 espèces de Cigale, Lézard ocellé...).

Le type d'exploitation est essentiellement de l'élevage allaitant et laitier. Traditionnellement, ces espaces étaient voués à la polyculture sur de petites surfaces : vergers et vignes couvraient les flancs de coteaux. Les replats étaient labourés tandis que les prairies les plus sèches servaient de pâturages ou de parcours à moutons. Si la vigne a quasiment disparu au début du 20^e siècle, les moutons paissaient encore en 1970 (Puech de Salvageau). Pour beaucoup de parcelles du site, la vocation agricole n'a pas fondamentalement changée depuis 1834, date du premier cadastre.

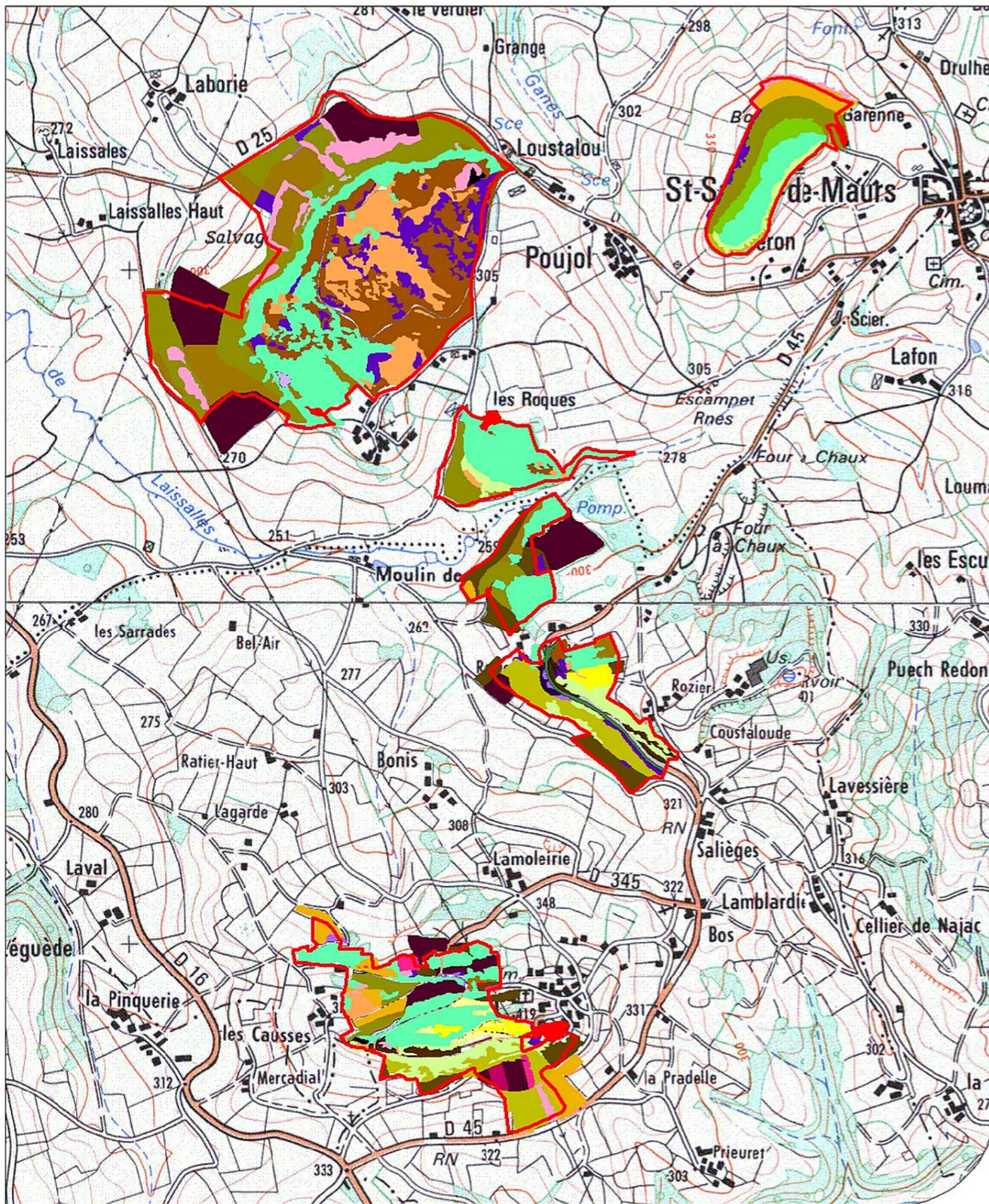


Carte 2: Localisation du site

1.2 - GRANDS MILIEUX DU SITE

Tableau II : Grands milieux du site

Grands milieux	Surface (ha)	Pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Pelouses, prairies de fauche et pâturages	61.5	48.3 %	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouse sèches calcicoles: 6210 • Prairie de fauche : 6510 • Parcours substeppiques de graminées et annuelles : 6220 	Damier de la Succise	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des pratiques agricoles • Risque de déprise agricole et embroussaillage 	CBNMC 2013, CPIE 2013
Forêts	35.9	28.2 %	<ul style="list-style-type: none"> • Hêtraie neutrophile: 9130 		<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation forestière ou agricole (pâturage des sous-bois) 	
Landes, Broussailles	14.8	11.6 %	<ul style="list-style-type: none"> • Lande à Genévrier: 5130 		<ul style="list-style-type: none"> • Risque de déprise agricole et embroussaillage 	
Cultures	12.3	9.7%			-	
Zones rocheuses	0.3	0.2%	<ul style="list-style-type: none"> • Pentes rocheuses calcaires: 8210 		-	
Espaces anthropisés (friche et zones rudérales)	2.5	2%			-	



- dal : Pelouse pionnière vivace sur dalle calcaire à Orpin blanc et Orpin de Nice
- Xe1 : Pelouse xérophile des plateaux sur calcaire dur à Fétuque d'Auquier et Orpin de Nice, faciès ouvert
- Xea : Pelouse annuelle des tonsures à Brachypode cilié et Brome squarieux
- Xe2 : Pelouse xérophile des plateaux sur calcaire dur à Fétuque d'Auquier et Orpin de Nice, faciès densifié à Brome dressé
- XeO : Pelouse xérophile ourliée de plateau sur calcaire dur, à Brachypode rupestre
- O : Ourlet forestier thermophile à Laïche de Haller et Laïche glauque
- Xart : Pelouse xérophile des plateaux, variante artificialisée
- Xpp : Prairie pâturée xéroclinophile à Brome dressé issue de l'artificialisation d'une pelouse xérophile de plateau
- Ms : Pelouse mésoxérophile marnicole à Laïche glauque, variante de versant sud à Cardoncelle molle
- Mn : Pelouse mésoxérophile marnicole à Laïche glauque, variante de versant nord à Lin purgatif
- Mec : Groupement à Plantain de la serpentine et Liondent hispide des zones écorchées sur pentes marnocalcaires
- MeO : Pelouse mésoxérophile ourliée à Brachypode des rochers
- ThA : Pelouse pionnière annuelle à Vulpie queue de rat
- PFX : Prairie de fauche xéroclinophile à Fromental et Brome dressé
- PPx : Prairie pâturée xéroclinophile à Triseté jaunâtre et Fétuque faux roseau
- Ppm : Prairie pâturée mésophile à Trèfle rampant et Crételle des prés
- G : Fourré à Genévrier commun
- F : Fourré à Prunellier et Genévrier commun
- Fart : Fourré sur talus routier à Genêt d'Espagne et Hippocrévide faux baguenaudier
- Hai : Haies arbustives et arborées, fourrés rudéraux non thermophiles
- pub : Chêne pubescent à Garance voyageuse et Laïche de Haller
- Cp : Chêne de Chêne sessile et hybride à Fragon petit-houx
- Het : Hêtraie-chêne neutrocalcicole xéroclinophile à Fragon petit-houx et Lis martagon
- Ro : Végétation des rochers calcaires ombragés à Polypode intermédiaire et Capillaire des murailles
- Rud : Friche rudérale à Ortie dioïque
- Dou : Plantation de douglas et de Cèdes du Liban (Cedrus libani)
- N : Verger de Noyer sur prairie pâturée eutrophile
- vi : Vigne
- Pa : Prairie artificielle ou culture
- car : Carrière
- H : Habitations, jardins, fermes, tas de fumier..
- R : Route

Cartographie des habitats dominants suivant les types de végétation

Limite du site Natura 2000

N
Échelle : 1 / 15 000

0 150 300 450 600
Mètres

Fond cartographique :
Scan25© IGN 2008
Sphère écologie contrat IGN-FCBN

SIG CBN Massif central, Décembre 2013

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"
Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable



SYNTHESE

Les buttes calcaires de Montmurat et Saint-Santin-de-Maurs présentent une très riche flore d'Orchidées (environ 3 / 5^{ème} de la flore régionale) dans un cortège sub-méditerranéen. Le site est également remarquable par la présence d'une faune méridionale (Insectes, Reptiles) en limite septentrionale de répartition.

Le paysage concerné par Natura 2000 est un ensemble bocager regroupant plusieurs grands types de formations végétales.

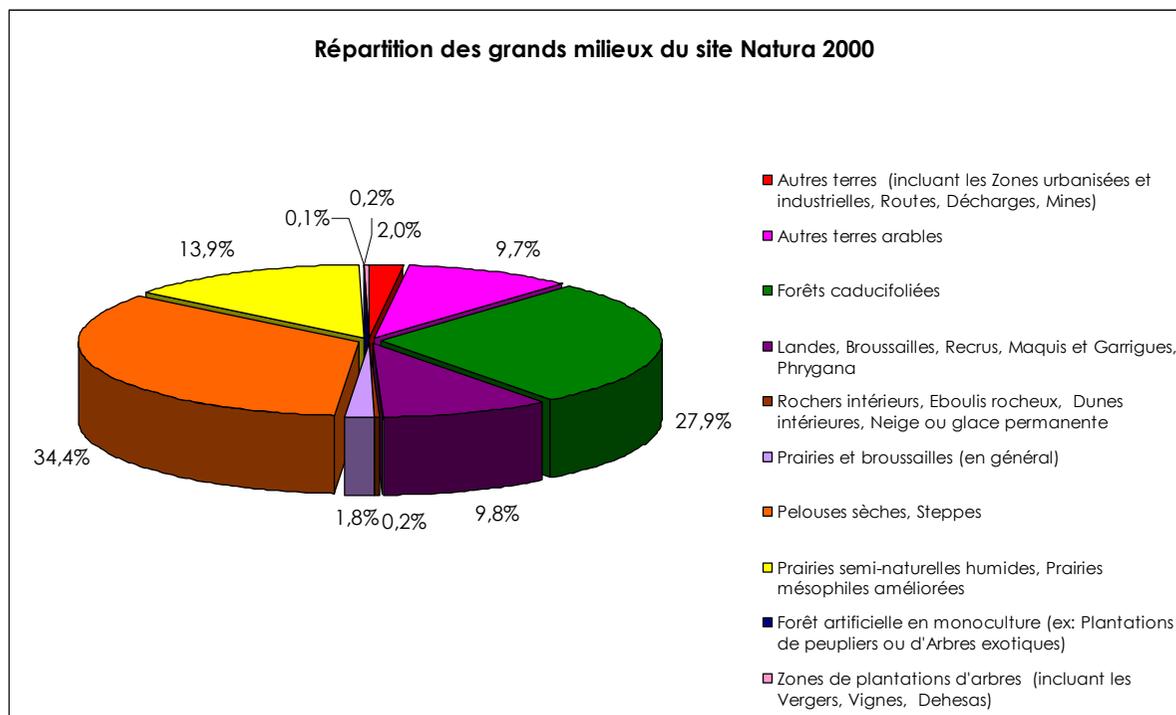
Les prairies et pelouses dominent avec 48% du site. Selon les conditions topographiques et pédologiques, elles sont de tendance sèche sur le plateau au sol calcaire dur et très superficiel et semi-sèches sur les versants marneux où le sol est plus profond. Ces espaces sont dédiés à une agriculture plutôt extensive dont la valorisation s'effectue par du pâturage ou de la fauche pour quelques prairies dans les parties inférieures des buttes.

Certains secteurs sont en déprise et menacés d'enfrichement, notamment par le Prunellier, le Brome dressé et le Brachypode des rochers. Les mesures de gestion se sont jusqu'alors particulièrement concentrées sur la conservation de ces milieux ouverts à fort potentiel écologique puisqu'ils regroupent plusieurs habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses espèces patrimoniales.

Le site est également assez boisé, avec **28% de milieux forestiers, dont une hêtraie-chênaie à fort intérêt écologique et des chênaies thermophiles intéressantes** qui servent parfois d'abri pour le bétail (pâturage en sous-bois). Certains bois sont riches en Orchidées et peuvent avoir un rôle de réservoir, tout en hébergeant des espèces purement forestières.

Les **landes sèches** dont les landes à Genévrier, couvrent environ 10 % du site et peuvent avoir un intérêt pour la faune. Elles se présentent souvent sous forme d'une mosaïque d'espaces dénudés voire squelettiques à vocation pastorale très extensive. Certains d'entre eux sont à l'état d'abandon.

Le site comporte également des surfaces cultivées et des milieux anthropisés pour 12 % de sa surface.



1.3 - DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Tableau III : données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Formation présente sur 100% du site	<p>Le bassin de St Santin de Maurs est un bassin sédimentaire sublithographique à grains fins consécutif à une série d'effondrements - cisaillements et de dépôts à l'Eocène supérieur en relation avec la « gouttière » de Figeac et du Nord Rouergue.</p> <p>La sédimentation est du Ludien supérieur et de la transition Eocène (- 40 MA) – Oligocène (-35 MA).</p> <p>Il s'agit d'un bassin détritique déposant des marnes et des calcaires avec des faciès d'évaporites : faciès à gypse et calcaires siliceux (à Gratacap : calcaires siliceux compacts à Limnées et Planorbes ; au Four à Chaux : calcaires et calcaires dolomitiques)</p>	<p>Carte géologique</p> <p>AFS 1991 cité par Camille Roux – master 2 Université Blaise Pascal – 2008</p> <p>BRGM 1998</p>
Climat	<p>Température annuelle moyenne : 12°</p> <p>Pluviométrie : environ 1100 mm/an</p> <p>Jours de gel/an : environ 41</p> <p>Jours d'enneigement/an < 20</p> <p>Jours > 25°/an : 60</p>	<p>Climat subméditerranéen : secteur soumis à Influences océaniques : pluviométrie marquée (équivalente à celle d'Aurillac)</p> <p>Période estivale de sécheresse marquée (pouvant se prolonger)</p> <p>Pénétrations subméditerranéennes par le sud-ouest et le sud-est (vallée du Lot)</p>	<p>Station météo d'Aurillac</p> <p>Carte de végétation CNRS</p> <p>Conseil général du Cantal</p>
Pédologie	<p>Ph = environ 8</p> <p>sauf Salvageau (< ou égal à 7 ; représente environ 1/3 du site)</p>	<p>Fruticées : Redzines à horizon A humifère</p> <p>Tous milieux : Calcosols et Rendisols</p> <p>Pelouses xérophiles : Redzines de types AC à horizon A riche en carbonates</p> <p>Gratacap : Redzines de types AC à horizon A décalcifié, neutre à faiblement acide</p> <p>Garenne de St Santin : Magnésisols et sols calci-magnésiques</p>	<p>Camille Roux – master 2 Université Blaise Pascal – 2008</p>

Topographie	Entre 260 et 416 m	Séries de buttes témoins calcaires d'environ 330 à 400 m d'altitude surplombant un bassin situé vers 250 m d'altitude mollement ondulé, de sédiments argilo-détritiques reposant sur le socle primaire métamorphique et houiller	IGN ; mairies ; Carte géologique
Hydrographie		Interfluve Lot – Célé au sud-ouest ; bassin de la Rance au nord Pas de retenues collinaires sur le site ; pas de réseau hydrographique Tendance au tarissement et à un fort étiage estival des rivières proches	IGN ; mairies ; Carte géologique

COMMENTAIRE ET SYNTHÈSE

Les coteaux thermophiles correspondent à des buttes témoins d'altitude variant entre 330 et 410 m environ, lambeaux relictuels résultant d'un ancien bassin lacustre ayant fonctionné entre l'Eocène et l'Oligocène. Il s'agit de calcaires parfois dolomitiques ou siliceux, associés à des soubassements ou des niveaux intercalés argilo-marneux.

Toute cette zone se situe dans une région biogéographique se rattachant à l'étage subméditerranéen caractérisé par un climat plutôt chaud, sec en période estivale, avec peu d'enneigement (moins de 20 jours par an en moyenne sur 30 ans) et peu de jours de gel (aux environs de 40 jours par an en moyenne sur 30 ans).

Le bassin lui-même, entre 250 et 280 m, est drainé au nord par la Rance et au sud par le Célé et le Lot. Les différents secteurs constituant le site ne sont pas traversés par les différents cours d'eau constituant le bassin hydrographique de ces 3 rivières. L'altitude moyenne des communes est de 360 m pour Montmurat et 340 m pour Saint-Santin-de-Maurs.

1.4 – CARACTERISTIQUES FONCIERES

La répartition du périmètre Natura 2000 par commune est la suivante

Tableau IV : proportionnalité communale du périmètre Natura 2000

Commune	Surface Natura 2000	Surface de la Commune	% territoire Natura 2000	Communauté de Communes	Origine des données/ Structures ressources
Montmurat	35,13 ha	520 ha	6,75 %	Pays de Maurs	SIG - Mairie
Saint-Santin-de-Maurs	83,77 ha	1 452 ha	5,76 %	Pays de Maurs	SIG - Mairie

1.5 – ACTIVITES HUMAINES

Tableau V : données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	Plan régional Biodiversité	Conseil Régional - SIG
Département	1	Cantal	Politique ENS	Conseil Général - SIG
Communauté de communes	1	Pays de Maurs	Compétence environnement	Communauté de communes
Communes	2	Montmurat Saint Santin de Maurs	Intéressées et impliquées – Aide précieuse	Communes - SIG
Habitants	Montmurat : 136 St-Santin : 380 Total : 516	Aucun sur le site	Intérêt d'une bonne partie de la population	mairies
ZNIEFF	1	ZNIEFF 0022-0001 « Buttes calcaires du Bassin de Maurs »	Inventaires scientifiques	DREAL
ENS	1	Pelouses à Orchidées de St Santin de Maurs	Inclu dans le site	Conseil Général ; CEN. A ; CPIE

Tableau VI: Situation des propriétés dans le site

Voir carte 4 page suivante : Propriétés non privées

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés des communes et EPCI	1 commune	Montmurat La Garenne	0,618 ha	Faible mais secteur à améliorer 1 Parcelle (0,159 ha) en Chênaie à sous-bois de Buis 1 parcelle (0,459 ha) en mésobromion en état moyen	Mairies
Petites propriétés privées	2 communes	Montmurat Saint Santin de Maur	85,9415 ha	Contient tout le site hors sectionnaires et communaux	Mairies
Propriétés du département	1 département	Cantal	0,055 ha	Zones en talus issues d'une rectification de tracé, à l'abandon : état médiocre	Mairies
Biens sectionnaires	1	Saint Santin de Maur	32,2855 ha	Secteur remarquable	Mairies

COMMENTAIRE ET SYNTHÈSE

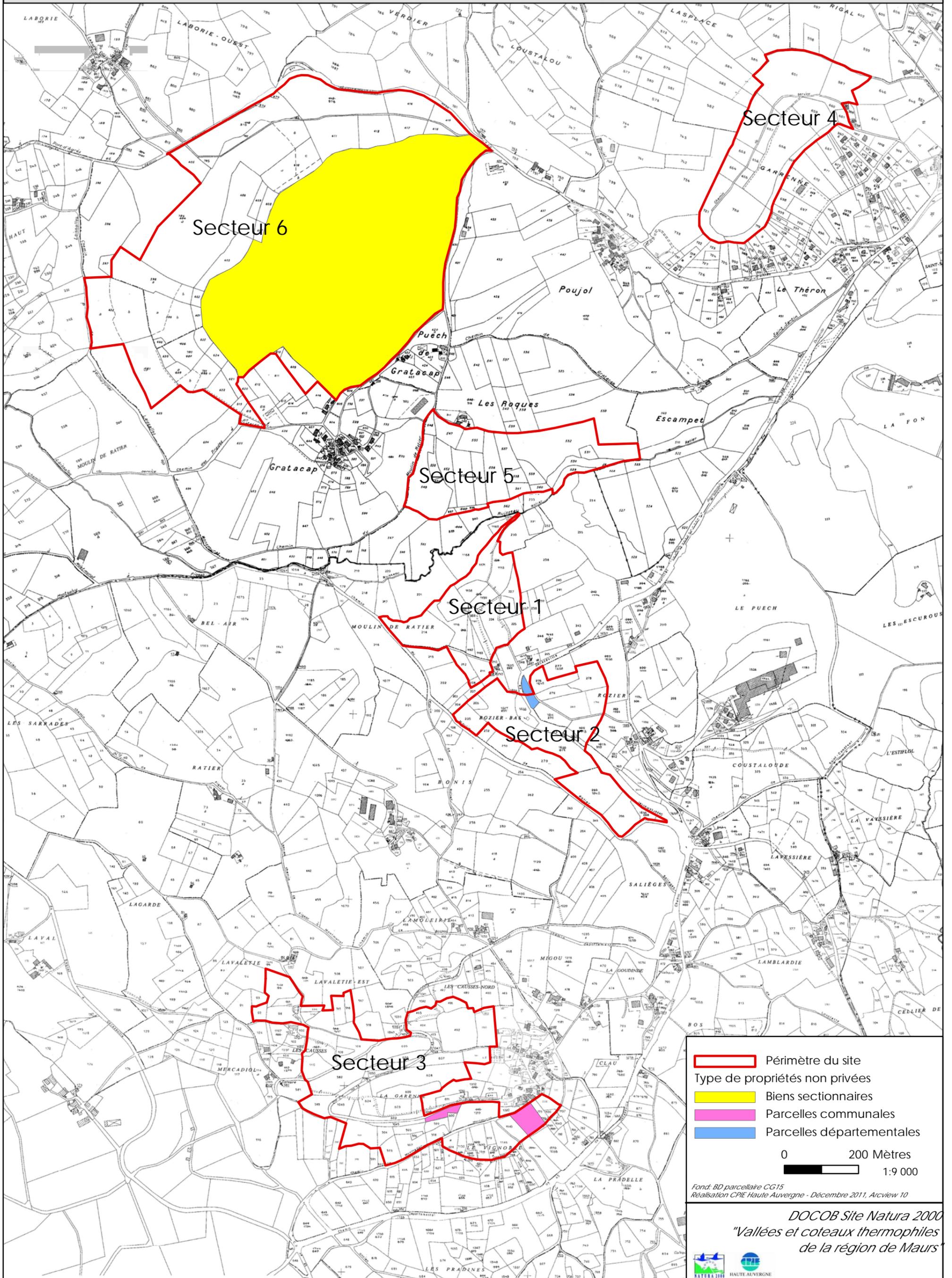
Population

Les communes concernées par le site sont des communes rurales dont la densité de population se situe dans la moyenne du département du Cantal (26 habitants/km²). En effet, Montmurat compte 136 habitants pour 5,2 km², soit environ 26 habitants/km² et Saint-Santin-de-Maur 380 habitants pour 14,52 km² soit environ 23 habitants/km².

Agriculture

L'activité principale du site est l'agriculture, tournée essentiellement sur l'élevage bovin, pâturage et fauche. Le pastoralisme ovin, à l'origine de la création et de la conservation de ces pelouses sèches a disparu aux alentours des années 1970. La polyculture, anciennement pratiquée sur ce type de terrain se traduit encore par le découpage en petit parcellaire, le grand nombre de propriétaires et d'exploitants et la présence sur site de parcelles en vergers ou en vigne (cf. Annexe I).

Les autres activités agricoles sur le site (vignes et vergers de Noyer) sont très faiblement représentées.



Ainsi donc, ce site, fortement découpé, est principalement composé de petites parcelles, en dehors du sectionnaire de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs). Ce fait, associé à une grande quantité de propriétaires (19 propriétaires et 25 ayant-droit sur le Puech de Salvageau pour Saint-Santin-de-Maurs et 32 + 3 indivis pour Montmurat) ou d'exploitants de petites surfaces (8 exploitants pour Saint-Santin-de-Maurs et 9 pour Montmurat) ne rend pas forcément incitatives les contractualisations.

Les agriculteurs concernés, à une exception près, ne sont pas hostiles mais plutôt favorables à la procédure.

Urbanisation et aménagement (voir carte 1)

Aucun habitat permanent ou temporaire n'est inclus dans les différents secteurs du site. Certaines habitations en sont cependant proches.

Montmurat : le bourg de Montmurat touche la partie est du secteur La Garenne, et le hameau Les Causses se situe en limite ouest du même secteur. Les deux autres secteurs (Le Ratier, Le Rosier) ne sont pas concernés par des habitations mitoyennes.

Saint-Santin-de-Maurs : l'urbanisation pavillonnaire au sud-ouest du bourg est limitrophe au sud-est du secteur de La Garenne. Les parcelles concernées par cette urbanisation sont, pour la plupart, des mésobromions plus ou moins riches en Orchidées. La partie nord du hameau de Salvageau est également contiguë au sud de la parcelle 419 en bien sectionnaire. Sur cette parcelle se trouve l'ancien bâtiment du CNRS (lié au relais d'ondes hertziennes) abandonné et partiellement dégradé. Le hameau des Roques jouxte au nord le boisement de Chêne pubescente à sous-bois de Buis du secteur Les Roques.

Un seul bâtiment inoccupé, qui n'héberge donc aucun habitant, est située sur l'emprise du site.

Réseau routier (voir carte 1)

Les RD 25 et 45 longent sans les traverser les différents secteurs. La départementale 45 dessert une carrière et l'usine Saint Gobin situées au lieu dit « Le Four à Chaux ». Sa fréquentation par des véhicules lourds a motivé pour le Conseil Général son élargissement à la hauteur des Roques. Ces travaux ont engendré la réduction de parcelles, la destruction partielle d'habitats, ainsi que des changements de découpages et de propriétaires (parcelles désormais propriétés du département).

Le secteur de la Garenne de Montmurat est traversé par la route (RD 345) qui mène au bourg de Montmurat.

Les secteurs du Puech de Salvageau, du Ratier et des Roques possèdent des voies de desserte stabilisées ou goudronnées utilisées principalement par les agriculteurs.

Loisirs (voir tableau VI)

- Les différents secteurs du site sont concernés par l'activité cynégétique. Il s'agit essentiellement de la chasse au petit gibier inféodé à ces zones sèches : Lapin de Garenne, Lièvre, Faisan, parfois la Perdrix rouge et les petits migrateurs (Turdidés, Bécasse des bois). Les secteurs peuvent faire l'objet de battues (Renard, Chevreuil). Ces activités se pratiquent à pied et en dehors des périodes de floraison des Orchidées. Elles ne sont donc pas contradictoires avec la préservation des habitats ne recouvrant pas les périodes de fleurissement ou de mûrissement des Orchidées, ni les périodes de présence des espèces animales remarquables ; elles ne présentent pas d'effets directs sur la richesse biologique du site. Les réserves de Chasse des ACCA ne sont pas situées sur les secteurs du site.
- L'activité de randonnée est pratiquée sur des chemins longeant les secteurs comme le sentier de « Chante Cigale » au nord du Puech de Salvageau et le sentier balisé débutant au bourg de Montmurat. Le secteur même du Puech, secteur le plus fréquenté, est le lieu de promenade des ayant-droit ou des habitants de la Communauté de Communes. Mais globalement, le site est peu fréquenté en dehors des

activités agricoles qui s'y déroulent. L'activité touristique principale se situe en dehors des périodes de floraison des Orchidées, qui ne sont donc pas menacées de cueillette.

- Les loisirs naturalistes se développent sur ces deux communes à la faveur des activités de sensibilisation menées dans le cadre de la procédure Natura 2000, ce d'autant plus que le grand intérêt des milieux qu'elles recèlent est connu depuis longtemps (procédures environnementales ZNIEFF, ENS, Natura 2000). Les habitants de la Communauté de Communes, et donc des 2 communes concernées, sont intéressés par la présence des milieux remarquables et des Orchidées, ainsi que le montre le succès des actions de communication et de sensibilisation comme la journée de découverte botanique organisée chaque année et qui touche 100 à 150 personnes à chaque fois. Il est fréquenté ponctuellement par quelques naturalistes et sert de support de promenade, plutôt en périphérie ou sur les sentiers, aux habitants des environs. Les 2 communes, au travers des Conseils municipaux, des Maires et des secrétaires de Mairies s'impliquent dans le déroulement et le suivi de la procédure.

Carrière

Deux anciennes carrières d'extraction de calcaire se situent sur le site mais ne sont plus exploitées actuellement.

L'une est positionnée à l'entrée nord du Puech de Salvageau (parcelle 419 – Saint-Santin-de-Maurs). Elle est abandonnée et sert de dépôts (stériles) plus ou moins contrôlés. Elle est également en voie de colonisation par des plantes rudérales et par la fruticée (Ronces, Prunellier). L'autre est longée par la route RD 345 qui mène au bourg de Montmurat (parcelle 607). Elle abrite une flore rupestre dont une station d'Oseille en écusson – *Rumex scutatus* (LRR I).

La carrière actuellement en exploitation se situe hors site au lieu-dit le Four à Chaux. Elle a récemment fait l'objet d'un diagnostic naturaliste (Alter Eco 2010). La parcelle communale 1855 de 9,7821 ha qui borde à l'est et au sud la partie actuellement exploitée recèle les habitats et les intérêts naturalistes, notamment au niveau de la Flore et des Orchidées qui lui auraient permis d'intégrer le site FR 8301065 (et d'être gérée par Contrat Natura 2000). Cependant elle n'a pas été retenue, et ce dès le départ, pour des raisons de contexte industriel (proximité d'usines et de carrière) et de volontés locales.

Réseau électrique

Deux lignes électriques moyenne tension traversent des secteurs du site. L'une (15 000 volts) sud-ouest/nord-est passe par le nord-ouest du Puech de Salvageau ; l'autre (25 000 volts) nord-nord-est/ sud-sud-est coupe le secteur de La Garenne de Montmurat au niveau du cimetière. L'entretien espacé, tous les 5 ans environ, sous forme de débroussaillage à l'épaveuse (Prunelliers principalement) sans export des rémanents est défavorable aux habitats et engendre actuellement une zone de moindre intérêt et de pénétration difficile.

Décharges et remblais

L'ancienne carrière d'extraction de calcaire du Puech de Salvageau (parcelle 419 – Saint-Santin-de-Maurs) tient souvent le rôle de décharge ou de dépôt temporaire : gravats, terre, blocs et parfois décharge sauvage. Une réhabilitation complète de son emprise s'avérerait prohibitif. Toutefois, il devrait être possible de mieux gérer la fréquentation (limiter l'entrée et la circulation ?) de ce lieu. D'autres petits dépôts sont disséminés ici où là dans différents secteurs : ferrailles, restes d'automobiles et vieilles machines agricoles principalement : parcelles 492, 109, 92 La Garenne de Montmurat.

Tableau VII : activités humaines et occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	102 : fauche/coupe 140 : pâturage 141 : abandon 190 : verger, vigne	48,6 ha 9,4 ha 23 ha 0,55 ha	Les pratiques constatées sont plutôt favorables au maintien des Orchidées sur plusieurs secteurs à l'exception de la déprise et de la destruction d'habitat, notamment sur Montmurat	Mairie ; CPIE Haute Auvergne
Activité sylvicole	160 : boisements chêne et hêtre 160 : boisement prunellier 161 : plantation forestière	28,4 ha 0,23 ha 0,32 ha	Chênaies pubescentes à sous-bois riches en Orchidées Envahissement néfaste Plantation de Mélèze du Japon et de Pin noir sur ½ de la parcelle : effet défavorable déjà perceptible et disparition probable des Orchidées à moyen terme	Mairie ; CPIE Haute Auvergne
Urbanisation	400 : urbanisation 501 : sentier/chemin 502 : route	0,2 ha 0,98 km 0,85 km	Bâtiment CNRS et parking à l'abandon Voie d'accès au bâtiment CNRS ; desserte au Rosier D345 accès au bourg de Montmurat et au hameau des Causses	Mairies ; cartes ; CPIE Haute Auvergne
Carrière (extractions de roches massives)	301 : carrières	0,3 ha Salvageau 0,14 ha Garenne de Montmurat	Les anciennes carrières présentes dans le site ne sont plus exploitées	Mairies ; CPIE Haute Auvergne
Activité cynégétique	230 : chasse	Sur l'ensemble du site ; géré par 2 ACCA ; environ 60 chasseurs	Chasse au petit gibier et Oiseaux migrateurs battue au renard et chevreuil : pas d'impact	ACCA ; mairies
Tourisme	620 : loisirs de nature 622 : randonnée	Peu d'activités ; aucun hébergement ni résident dans le site	Quelques randonnées naturalistes, promeneurs du dimanche ; groupes scolaires ;	Mairies, ayant-droit, Office de tourisme ; CPIE Haute Auvergne
Ligne électrique	511 : lignes électriques	1,12 km Salvageau 0,45 km Garenne de Montmurat	2 lignes de moyenne tension	Mairies
Remblais, décharge	420 : décharge	0,3 ha Salvageau	Dépôts divers : déchets verts, stériles, terres, dépôts sauvages dans l'ancienne carrière de Salvageau ; quelques dépôts sauvages à la Garenne de Montmurat (ferrailles)	Mairies

2 – PATRIMOINE NATUREL DU SITE

2.1 HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (autres que ceux ayant justifié la désignation du site)

Voir la liste des espèces patrimoniales et les relevés botaniques (du CPIE) en annexe 2 et les cartes de localisation des plantes remarquables issues de la cartographie CHANES en annexe 2 bis.

Certaines espèces présentes dans le périmètre du site Natura 2000, ainsi qu'un habitat (Chênaie pubescente), ne relèvent pas de la Directive Habitats. Cependant, leur rareté et leur spécificité sont tout à fait exceptionnelles pour l'Auvergne et justifient pleinement leur conservation au titre de la biodiversité du site et de la région et du fonctionnement écologique du site.

Il n'a pas été recensé, dans l'état actuel de connaissance du site, d'espèces de l'annexe I de la Directive Habitat

Tableau VIII : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409		<i>Circaetus gallicus</i> ; <i>Lanius collurio</i>	CPIE ; Alter Eco
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43		<i>Alytes obstetricans</i> ; <i>Coluber viriflavus</i> ; <i>Lacerta agilis</i> ; <i>Podarcis muralis</i> ; <i>Triturus marmoratus</i>	CPIE ; Alter Eco
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43		<i>Ruscus aculeatus</i> ; <i>Martes martes</i> ; <i>Mustela putorius</i>	CPIE ; CBNMC; ACCA
Les autres habitats naturels		<i>Buxo-Quercio pubescenti</i> 4171 ; <i>Quercio pubescenti</i> 4171	CPIE ; CBNMC
Les autres espèces végétales		<i>Adiantum capillus-veneris</i> ; <i>Aegilops triuncalis</i> ; <i>Anacamptis laxiflora</i> ; <i>Anthericum ramosum</i> ; <i>Apera interrupta</i> ; <i>Aster amellus</i> ; <i>Briza minor</i> ; <i>Bupleurum baldense</i> ; <i>Bupleurum tenuissimum</i> ; <i>Carduncellus mitissimus</i> ; <i>Cephalanthera damasonium</i> ; <i>Cephalanthera rubra</i> ; <i>Epipactis microphylla</i> ; <i>Gagea villosa</i> ; <i>Gentianella ciliata</i> ; <i>Gladiolus italicus</i> ; <i>Helichrysum stoechas</i> ; <i>Hippocrepis emerus</i> ; <i>Hypericum androsaemum</i> ; <i>Inula montana</i> ; <i>Leuzea conifera</i> ; <i>Lilium martagon</i> ; <i>Limodorum abortivum</i> ; <i>Linum trigynum</i> ; <i>Myagrum perfoliatum</i> ; <i>Ononis pusilla</i> ; <i>Ophrys araneola</i> ; <i>Ophrys aranifera</i> ; <i>Ophrys insectifera</i> ; <i>Ophrys lutea</i> ; <i>Ophrys scolopax</i> ; <i>Ophrys sulcata</i> ; <i>Orchis militaris</i> ; <i>Orchis simia</i> ; <i>Orobanche teucrii</i> ; <i>Plantago serpentina</i> ; <i>Polycnemum majus</i> ; <i>Rumex scutatus</i> ; <i>Serapias lingua</i> ; <i>Tragopogon crocifolius</i> ; <i>Xeranthemum cylindraceum</i> ...	CPIE ; CBNMC
Les autres espèces animales		<i>Timon ledidus</i> ; <i>Cicadetta montana</i> ; <i>Lyristes plebejus</i> ; <i>Empusa pennata</i>	CPIE ; Alter Eco ; Biome ; habitants ; ONF

COMMENTAIRE ET SYNTHÈSE

Le site est tout à fait particulier par sa situation limitrophe de la Région Midi-Pyrénées, en périphérie de la Région Auvergne. Les influences subméditerranéennes qui le baignent, se traduisent par le fait qu'un certain nombre d'espèces animales et végétales sont en limite septentrionale de répartition. Ce facteur augmente encore l'intérêt que présentent les habitats semi naturels déjà remarquables que sont les pelouses et landes sèches calcicoles à Orchidées.

Au niveau botanique, il s'agit d'un site exceptionnel pour l'Auvergne : plus de 70 espèces patrimoniales dont 2 protections nationales, 21 protections régionales, 35 Orchidées sur le site dont 16 patrimoniales et 10 en protection régionale, 6 plantes ou plus en unique station pour l'Auvergne, et un cortège impressionnant de plantes très rares, rares, assez rares et peu courantes.

A noter également la présence du Lichen Pulmonaire (*Lobaria pulmonaria*) porté par certains chênes au niveau de la Garenne de St Santin de Maurs, dont la présence s'explique probablement par un maintien dans le passé du couvert arboré. Voir carte de localisation en annexe 2 ter.

Au niveau faunistique, l'intérêt principal réside dans la présence bien sûr des espèces patrimoniales, mais aussi des espèces méridionales en limite de répartition : Ascalaphe – *Libelloides coccajus* - ; Empuse – *Empusa pennata* - ; 2 espèces de Cigale - *Cicadetta montana* et *Lyristes plebejus* - et surtout le Lézard ocellé – *Timon lepidus* (*Lacerta lepida*) - dont c'est également l'une des seules stations connues en Auvergne. La forêt de la Garenne abrite aussi du Pic cendré rare sur le secteur et en limite méridionale d'aire de répartition.

Il est tout à fait probable que ces milieux recèlent aussi de grandes richesses en entomofaune notamment chez les Lépidoptères (observations de Nacré de la Sanguisorbe – *Brenthis ino* – et de différentes Zygènes) ou les Orthoptères. Ainsi, chez les Lépidoptères, la Laineuse du Prunellier – *Eriogaster catax* – Annexes II et IV de la Directive pourrait bien être présente. En ce qui concerne les Orthoptères, un sondage réalisé par Emmanuel Boitier notait 21 espèces d'Orthoptères sur le Puech de Salvageau dont 5 à valeur régionale patrimoniale : limite d'aire, stations isolées, espèces rares (voir annexe 6).

Mais les données concernant ces sites, qui ont surtout été parcourus pour la flore, sont fragmentaires et incomplètes et des relevés complémentaires seraient nécessaires et confirmeraient encore la richesse patrimoniale de ce secteur. L'avifaune doit réserver encore des surprises, vu le caractère méridional du site, en dehors des observations de Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio* - et Pie-grièche à tête rousse – *Lanius senator*.

Ainsi par exemple, les présences du Hibou Petit Duc – *Otus scops*, de l'Engoulevent d'Europe – *Caprimulgus europaeus* - ou du Moineau soulcie – *Petronia petronia* - seraient à rechercher.



L'Ascalaphe bariolée

2.2 – HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Tableau IX : Habitats naturels de l'Annexe I de la Directive 92/43 présents sur le site Natura 2000

(Sources : Cartographie des habitats CBNMC 2013)

NATURA 2000 / Cahiers d'habitat		CORINE Biotope		Surface totale (ha)	Pourcentage de l'Habitat sur le site		
Code	Libellé	Code	Libellé				
CONSERVATION PRIORITAIRE							
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>) [* Sites d'orchidées remarquables] (6210-265 ; 6210-12 ; 62-10-19)	34.332	Pelouses médio-européennes du Xérobromion	19.35	41.94	14.05	32.05
		34.322	Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	22.59		18	
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (6220-4: Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques)	34.5131	Communautés annuelles calciphiles de l'ouest méditerranéen	1.49		1	
CONSERVATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE							
5130	Formation à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires (5130-2: <i>Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun</i>)	31.88	Fruticées à Genévriers communs	0.37		0.3	
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510-5 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques)	38.22	Prairies de fauche des plaines medio-européennes	4.3		3	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210-9 «Falaises calcaires planitiaires et collinéennes »)	62.1	Végétation des falaises continentales calcaires	0.01		0.005	
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (9130-4: Hêtraies - chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille)	41.13	Hêtraies neutrophiles	1.67		1	

Voir carte 5 : Habitats Dominants suivant typologie Natura 2000 et les fiches Habitat en annexe 6

Tableau X: Etat de conservation des habitats prioritaires

(Sources : Cartographie des habitats CBNMC 2013)

	Habitats prioritaires	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>) [* Sites d'orchidées remarquables]*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du TheroBrachypodietes
	Code Corine Biotope	34.332 , 34,322	34.5131
	Code N2000	6210*	6220*
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Défavorable mauvais	Mauvais
	Date d'évaluation	2013	2013
	Aire de répartition	Favorable	Inadéquate
	Surface	Mauvais	Mauvais
	Structure et fonction	Mauvais	Inadéquate
	Perspectives futures	Mauvais	Mauvais
Etat initial DOCOB 2002	Etat de conservation	Favorable	-
	Superficie couverte (ha)	54.	-
Etat des lieux en 2013 (Source Carto Chanes CBNMC)	Etat de conservation	Mauvais	Inadéquate
	Date d'évaluation	2013	2013
	Etat des connaissances	Bon	Bon
	Superficie couverte (ha)	41.9	1.5
	Structures et fonctionnalité	Bon: 33 % Moyen: 22 % Mauvais: 45 %	Bon: 39 % Moyen:51% Mauvais: 9%
	Perspectives	Maintien de l'habitat par une gestion pastorale extensive et débroussaillage ponctuel	Maintien du pastoralisme extensif qui par le piétinement ponctuel des animaux favorise l'entretien du couvert herbacé ras
RESPONSABILITE DU SITE		FORTE	MOYENNE

Tableau XI: Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

(Source : Cartographie des habitats CEN Auvergne 2013)

	Habitats d'intérêt communautaire	Junipérais secondaires planitiaires à montagnards à Genévrier commun	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, T109 Sanguisorba officinalis)	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
	Code Corine Biotope	31.88	38.22	41.13	62.1
	Code N2000	5130	6510	9130	8210
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Inadéquate	Mauvais	Inadéquate	Favorable
	Date d'évaluation	2013	2013	2013	2013
	Aire de répartition	Inconnu	Inadéquate	Favorable	Favorable
	Surface	Inadéquate	Mauvais	Favorable	Favorable
	Structure et fonction	Inadéquate	Mauvais	Inadéquate	Favorable
	Perspectives futures	Inadéquate	Mauvais	Inadéquate	Inconnu
Etat initial DOCOB 2002	Etat de conservation	Inadéquate	-	Bon	-
	Superficie couverte	23	-	0.15	-
Etat des lieux en 2013 (Source Carto Chanes CBNMC)	Etat de conservation	Bon	Bon	Bon	Inadéquate
	Date d'évaluation	2013	2013	Bon	2013
	Etat des connaissances	Bon	Bon	Bon	Bon
	Superficie couverte (ha)	0.37	4.3	1.67	0.01
	Structures et fonctionnalité	Bon: 87 % Mauvais: 13 %	Bon: 95 % Mauvais: 5%	Bon: 100 %	Moyen: 100 %
	Perspectives	Maintien de l'habitat par une gestion pastorale équilibrée	Gestion extensive avec limitation de la fertilisation et fauche tardive	Maintien de l'habitat par l'absence d'exploitation, favoriser les îlots de vieillissement avec gros bois vivant et mort	Non intervention, éviter le piétinement et l'eutrophisation
RESPONSABILITE DU SITE		MOYENNE	MOYENNE	MOYENNE	FAIBLE

SYNTHESE

La cartographie des habitats, réalisée en 2013 par le CBNMC, a mis en évidence une diversité de milieux au sein du site Natura 2000. Ainsi, 6 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés (représentant 50 ha soit 40% de la surface du site) dont 2 sont d'intérêt communautaire prioritaire (représentant 44 ha soit 34% de la superficie du site). **Un tiers du site est donc couvert par des habitats d'intérêt prioritaire.**

Parmi ces habitats élémentaires d'intérêt communautaire, les plus remarquables sont les différents types de pelouses xérophiles et mésoxérophiles ainsi que la Hêtraie-chênaie observée à la Garenne de St Santin. Il s'agit de végétations d'affinité méditerranéenne à sud-atlantique, très rares dans la région et en forte régression. Dans le bassin de Maurs, ces milieux s'enrichissent encore de la présence d'espèces méridionales en limite de répartition et de stations uniques en Auvergne.

Dans ces 6 habitats, l'habitat prioritaire de pelouses sèches (6210*) était présent dans l'ancien document d'objectifs. La plupart des pelouses mises en évidence lors de la précédente cartographie ont en effet à nouveau été observées même si certaines ont disparu.

Dans ces pelouses sèches on peut distinguer d'une part les pelouses les plus sèches des plateaux sur des calcaires durs et des sols très superficiels et d'autre part les pelouses des coteaux marno-calcaires sur des sols plus profonds qui sont marquées par une moindre présence des espèces des pelouses les plus sèches. Toutes abritent des Orchidées de façon plus ou moins importante. Les plus sèches sont souvent embroussaillées ou en déprise, elles se colonisent alors de Génévriers et parfois de Prunelliers. Elles sont très diversifiées au niveau floristique, notamment en raison de la présence d'un cortège botanique méridional.

Cet habitat de pelouses sèches est identitaire pour le site, il domine majoritairement l'ensemble du site avec une superficie totale de 42 ha soit 84% de la surface en habitats de la directive et 33% du site. **Les pelouses sèches représentent l'enjeu agro-environnemental majeur du site.** Le site Natura 2000 a donc une forte responsabilité envers cet habitat à forte valeur patrimoniale dont l'état de conservation national est considéré comme « Défavorable à mauvais ». Au sein du site, l'état de conservation global de ces formations végétales est mauvais.

On constate le déclin des remarquables pelouses sèches des plateaux observées principalement sur le Puech de Salvageau. Même si elles sont encore bien présentes, leur surface a régressé et leur état de conservation s'est fréquemment dégradé par densification du couvert lié à l'abandon du pâturage. Toutefois, la flore typique n'a pas encore disparu. La mise en place du contrat visant la restauration du site pourra être bénéfique. Les pelouses des coteaux marno-calcaires sont beaucoup moins concernées par ces problèmes de déprise mais sont sensibles à l'érosion.

Certaines différences entre les cartographies de 1999 et de 2013 s'expliquent par des changements dans la typologie, du fait de l'amélioration des connaissances sur ces habitats, ainsi les 2 habitats recensés en 1999 (6110 et 9150) ne figurent plus dans la cartographie de 2013:

- Les pelouses pionnières sur dalles qui ne relèvent pas de l'habitat 6110 du fait de leur caractère méridional,
- La hêtraie-chênaie de la Garenne de St Santin qui est aujourd'hui rattachée au 9130 et non au 9150 comme dans l'ancien docob, ceci n'amointrit rien à l'intérêt patrimonial de cette remarquable Hêtraie-chênaie.

Certaines préconisations de gestion évoluent donc en ce qui concerne la hêtraie notamment.



En plus des pelouses sèches du « 6210 », les 5 autres habitats répertoriés sur le site sont les suivants:

- 5130: Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun
- 6220*: Parcours substeppiques de graminées et annuelles du TheroBrachypodietes
- 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 8210: Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Un habitat de **pelouses maigres de fauche de basse altitude** est localisé sur certaines parties inférieures des buttes calcaires, sur le secteur de Montmurat et de la Garenne. Du fait d'un sol plus profond et d'un apport latéral d'eau (bas de versant) à cet endroit les pelouses sont remplacées par des prairies. L'enjeu est modéré pour le site, avec une surface assez faible et l'absence d'espèces patrimoniales ou protégées. Cependant, la diversité floristique de ces milieux est très intéressante et son état de conservation sur le site est « bon » contrairement à l'état de conservation national considéré comme « Défavorable à mauvais ». Ce bon état sur le site s'explique par un niveau de fertilisation modéré et une fauche assez tardive.

Au niveau forestier, le site abrite **une Hêtraie-chênaie très remarquable** (habitat 9130). Cet habitat est localisé sur 1.67 ha exclusivement au niveau des versants frais (nord et nord-ouest) de la Garenne de St Santin de Mours et sur le rebord du plateau. Il est peu représenté, mais à forte valeur patrimoniale et probablement extrêmement rare à l'échelle régionale. Il abrite une flore patrimoniale voire protégée au niveau régional (orchidées et Lis martagon) et le remarquable Lichen Pulmonaire.

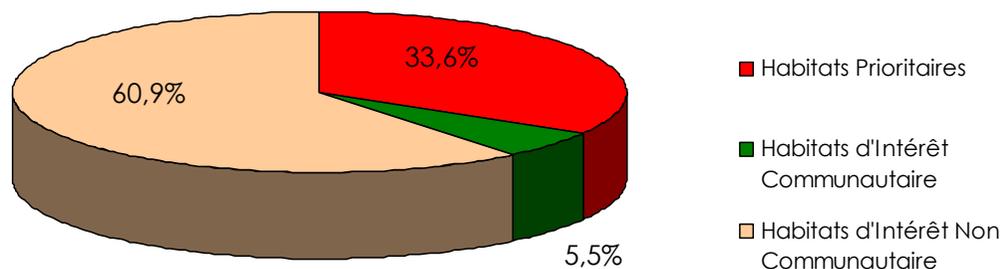
Même si elles ne sont pas d'intérêt communautaire, des Chênaies thermophiles sont également intéressantes. Ces chênaies pubescentes peuvent être considérées comme l'étape terminale (climax) de la dynamique végétale des landes sèches à Orchidées. Leur intérêt botanique et paysager est fort (cortège forestier sub-méridional et Orchidées). Elles peuvent aussi correspondre aux lambeaux résiduels des forêts climaciques précédant l'anthropisation du paysage.

Un deuxième habitat prioritaire est présent sur le site, l'habitat 6220 « **Parcours substeppiques de graminées et annuelles** ». Il s'agit de pelouses composées d'espèces annuelles imbriquées dans les tonsures des pelouses ouvertes, sur sols calcaires maigres. Ces pelouses sont composées d'une végétation rase et ouverte desséchant en été. Ce type de pelouse à tonalité méridionale est intéressante dans la région puisqu'elle est ici en limite d'aire de répartition. Cet habitat est localisé en mosaïque sur le Puech de Salvageau et sur l'entité de Montmurat, il présente un enjeu modéré pour le site, il est peu représenté avec seulement 1.2% du site mais reste intéressant.

Le site présente aussi **une mosaïque de Landes à Genévrier commun** sur les pelouses calcaires, au niveau du Puech de Salvageau et sur l'entité de Montmurat. Certaines pelouses de plateaux ou de versants sont en effet piquetées de Genévrier commun avec parfois des individus anciens. Ces landes sont naturellement associées aux parcours extensifs anciens du fait des refus de pâturage. Leur enjeu est modéré pour le site, leur surface est faible (0.4 ha) mais cet habitat a une valeur patrimoniale et identitaire importante pour le site, de plus, il présente un intérêt pour la faune.

Enfin, **un habitat rocheux** est également signalé dans la cartographie des habitats naturels, mais il reste très limité (0.01 ha). Ces pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique présentent peu d'enjeu, peu de menaces reposent sur cet habitat qui se situe au niveau d'anciennes carrières de calcaire et de pierre sur le Puech de Salvageau.

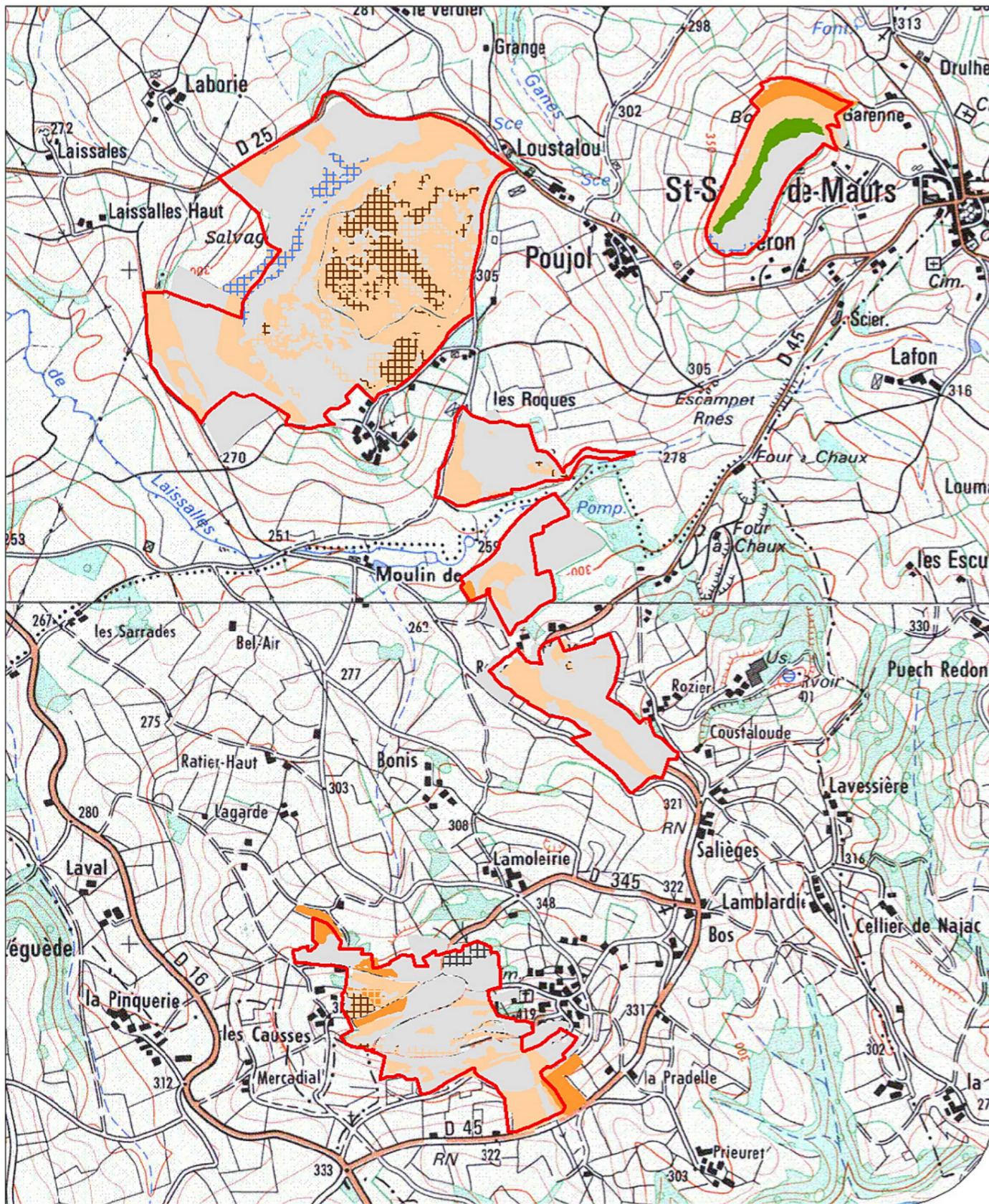
Proportion des statuts des habitats au sein du site Natura 2000



En dehors des bosquets forestiers et de quelques ensembles prairiaux homogènes regroupant plusieurs parcelles, les Habitats présents sont souvent imbriqués en mosaïque. Ils hébergent de nombreuses espèces patrimoniales. Sur certaines parcelles la modification des pratiques agricoles (labour), ou l'enrichissement par le Prunellier a détruit les habitats, ce qui a engendré le déclassement de celles-ci et a justifié en partie la révision des contours.

Toutefois, plusieurs d'entre-elles ont été conservées dans le périmètre par souci de cohérence et de fonctionnalité (limites facilement indentifiables) ainsi que pour la réversibilité toujours envisageable en raison de leur positionnement en limite ou en enclave.

Le suivi du site réalisé en continu depuis 10 ans met en évidence une certaine dégradation globale des secteurs non contractualisés, notamment les biens sectionnaires du Puech de Salvageau. La sauvegarde et la pérennisation des ces milieux s'avèrent maintenant urgentes. La mise en place d'un Contrat Natura 2000 est en cours en 2012 sur le Puech de Salvageau, ce qui devrait mettre fin à sa colonisation inquiétante et néfaste par le Prunellier. Plusieurs agriculteurs seraient également motivés par la contractualisation de MAET dès que cela sera possible (voir carte 7 des Mesures Agri-environnementales Territorialisées et carte 8 Etat des contractualisations pages 44 et 45).

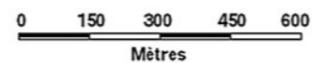


- 5130 : Formation à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embossionement sur calcaires (Festuco-Brometea)
- 6220 : Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
- 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 9130 : Hétraies de l'Asperulo-Fagetum
- Habitat ne relevant pas de la Directive habitats
- Habitat non dominant

Cartographie des habitats dominants suivant la typologie Natura 2000

Limite du site Natura 2000

N
Échelle : 1 / 15 000

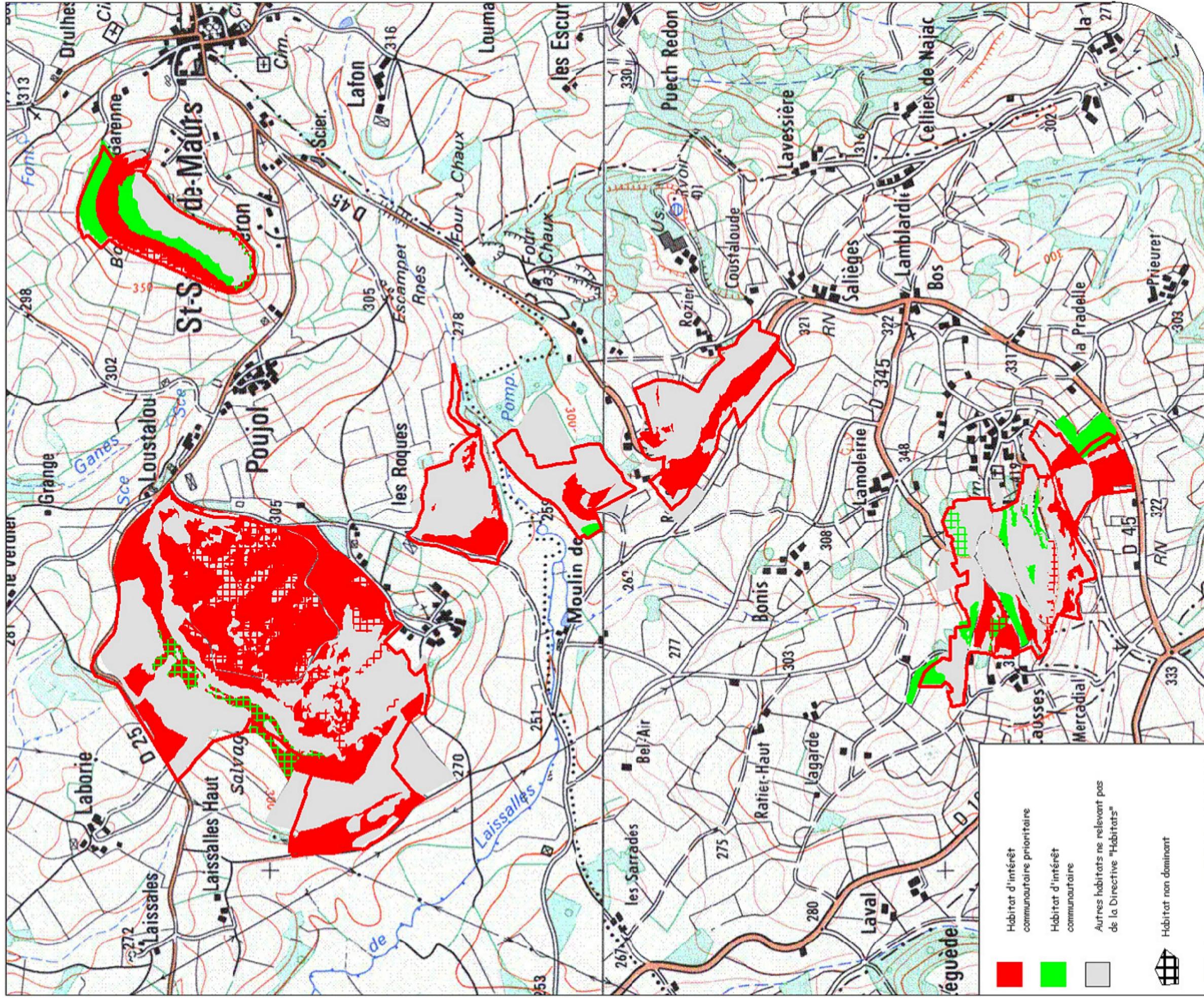


Fond cartographique :
Scan2500 © IGN 2008
Sphère écologie contrat IGN-FCBN

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"
Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable

SIG CBN Massif central, Décembre 2013

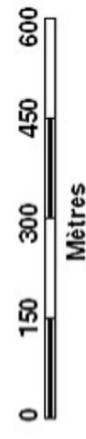




Cartographie des habitats dominants suivant la typologie Natura 2000

Limite du site Natura 2000

Échelle : 1 / 15 000



Fond cartographique :
Scan2500 © IGN 2008
Sphère écologie contrat IGN-FCBN

Cartographie des habitats naturels
du Site Natura 2000 FR8301065 : "Bassin de Maurs"

Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable

SIG CBN Massif central, Décembre 2013

2.3 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Tableau XII: Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

(Source : Etude chiroptère, Alter Eco 2013)

	Espèces d'intérêt communautaire	Le damier de la Succise
	Nom Latin	Eurodryas aurinia
	Code Natura 2000	1065
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Inadéquat
	Date d'évaluation	2013
	Aire de répartition	Favorable
	Population	xx
	Habitats d'espèces	Inadéquat
	Perspectives futures	Inadéquat
Etat initial DOCOB 2002	Etat de conservation	-
	Population	Non revu
Etat des lieux en 2013 (Source Etude chiroptère Alter Eco)	Etat de conservation	-
	Date d'évaluation	-
	Etat des connaissances	Non revu
	Population	-
	Habitats d'espèces	-
	Perspectives	-
RESPONSABILITE DU SITE		-

PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Directive Habitat a pour objectif de « favoriser le maintien de la Biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation ou la restauration des Habitats naturels présents sur le site constitue donc l'objectif premier de tout Document d'Objectif. Cette préoccupation doit passer par le maintien des activités qui s'y déroulent, dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces inféodées. Cet objectif est également celui de la réactualisation d'un Docob, ce qui est le cadre du présent document.

Des objectifs déclinés sur 2 niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe 3.

Les objectifs de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité: * Priorité forte, **Priorité moyenne, *Priorité faible.**

1 - OBJECTIFS ET ENJEUX LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Tableau XIII : Enjeux et Objectifs liés aux Habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées <i>Outils mobilisés</i>	Actions envisagées
A Préserver, entretenir, restaurer les secteurs riches en Orchidées *** Priorité forte	1. Restaurer le Puech de Salvageau	- Pelouses sèches (6210*) - Parcours substeppiques (6220*) - Lande à genévriers (5130)	<i>Coluber viriflavus ; Lacerta agilis ; Podarcis muralis ; Ruscus aculeatus ; Martes martes ; Mustela putorius</i>	Agriculture Contrat Natura 2000	Elaboration et signature du Contrat Natura 2000
	2. Encourager des pratiques agricoles favorables à la préservation des milieux, suivre les contractualisations	- Pelouses sèches (6210*) - Parcours substeppiques (6220*) - Prairies de fauche (6510) - Lande à genévriers (5130)	<i>Coluber viriflavus ; Lacerta agilis ; Podarcis muralis ; Triturus marmoratus ; Ruscus aculeatus ; Martes martes ; Mustela putorius</i>	Agriculture MAET Animation du Site	Bilan in situ avec les agriculteurs concernés
	3. Informer, inciter et sensibiliser les agriculteurs et propriétaires à des pratiques forestières favorables à la préservation des milieux	- Pelouses sèches (6210*) - Parcours substeppiques (6220*) - Prairies de fauche (6510) - Landes à genévriers (5130) - Hêtraie (9130)	<i>Coluber viriflavus ; Lacerta agilis ; Podarcis muralis ; Ruscus aculeatus ; Martes martes ; Mustela putorius</i>	Agriculture Forêt Charte Natura 2000 Animation - MAET Contrat forestier	Signature de la Charte Suivi et rencontres in situ Communication

COMMENTAIRE ET SYNTHÈSE

Les objectifs de gestion du site sont dans continuité des MAET élaborées en 2009 en concertation avec les exploitants agricoles, en fonction des habitats présents et des objectifs de gestion, tout en choisissant les cahiers des charges les plus adaptés. Mise à part pour les sous-bois où il ne pas bénéfique pour les milieux de continuer à préconiser du pâturage.

Les pratiques proposées s'articulent autour de 4 actions principales :

- maintien de l'ouverture des pelouses et prairies
- gestion extensive des pelouses sèches
- restauration du Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs)
- maintien des zones boisées et non intervention pour certaines

2 - OBJECTIFS ET ENJEUX TRANSVERSAUX

Tableau XIV : Enjeux et Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées <i>Outils mobilisés</i>	Actions envisagées
B Mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs locaux du site ** Priorité moyenne	1. Mettre à disposition des usagers de l'information et de la connaissance sur le site et la procédure en vue de nouvelles contractualisations	tous	Toutes espèces communautaires et patrimoniales	Toutes <i>Animation du Site</i>	Diffusion du Docob, de la Charte et d'un diaporama et/ou d'une plaquette
	2. Informer et sensibiliser la population et les habitants aux actions du DOCOB, à la richesse biologique et à la préservation du site	tous	Toutes espèces communautaires et patrimoniales	Toutes <i>Animation du Site</i>	Visite du site et conférences
	3. Réaliser des outils d'information	tous	Toutes espèces communautaires et patrimoniales	Toutes <i>Animation du Site</i>	Réalisation d'une exposition, d'un diaporama et/ou d'une plaquette
C Suivre l'évolution des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt patrimonial *** Priorité forte	1. Suivre les effets des mesures de gestion déjà engagées et des pratiques sur les habitats et sur les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	tous	Toutes espèces communautaires et patrimoniales	Toutes <i>Animation du Site</i>	Mise en place d'indicateurs de suivi
	2. Améliorer la connaissance du site	tous	Toutes espèces communautaires et patrimoniales	Toutes <i>Animation du Site</i>	Compléments de connaissance à acquérir : Oiseaux, Reptiles, Insectes Cartographie CHANES des habitats selon

3 - SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tableau XV : Synthèse des enjeux et objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer
Pelouses, prairies et landes sèches riches en Orchidées	A	Préserver, entretenir, restaurer les secteurs riches en Orchidées	***	X	X	X	X
Chênaies et Hêtraies à sous-bois d'Orchidées	A	Préserver, entretenir, restaurer les secteurs riches en Orchidées	***	X	X	X	X
Tout le site	B	Mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs locaux du site	**				X
Objectifs transversaux	C	Suivre l'évolution des habitats, des espèces d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt patrimonial	***				X

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

PARTIE III : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANCIEN DOCOB 2000 - 2011

Rappel

Le Document d'objectif du site Natura 2000 « Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs » FR 8301065 a été approuvé par l'Arrêté préfectoral du 26 juin 2000, puis modifié par Arrêté préfectoral du 26 avril 2002 (Actualisation des propositions de gestion – introduction des CTE).

1 – BILAN DES CONTRACTUALISATIONS

Voir carte 6 Mesures Agri-environnementales et carte 7 Etat de la contractualisation pages suivantes.

Malgré de premières rencontres avec presque tous les agriculteurs et les propriétaires lors de permanences dans les mairies dès 1998 pour leur expliquer la démarche Natura 2000 et faire l'inventaire de leurs pratiques agricoles à la parcelle, il a fallu attendre dix années, soit 2008, pour que l'on puisse établir en concertation avec les agriculteurs les mesures permettant de mettre en place les premières contractualisations.

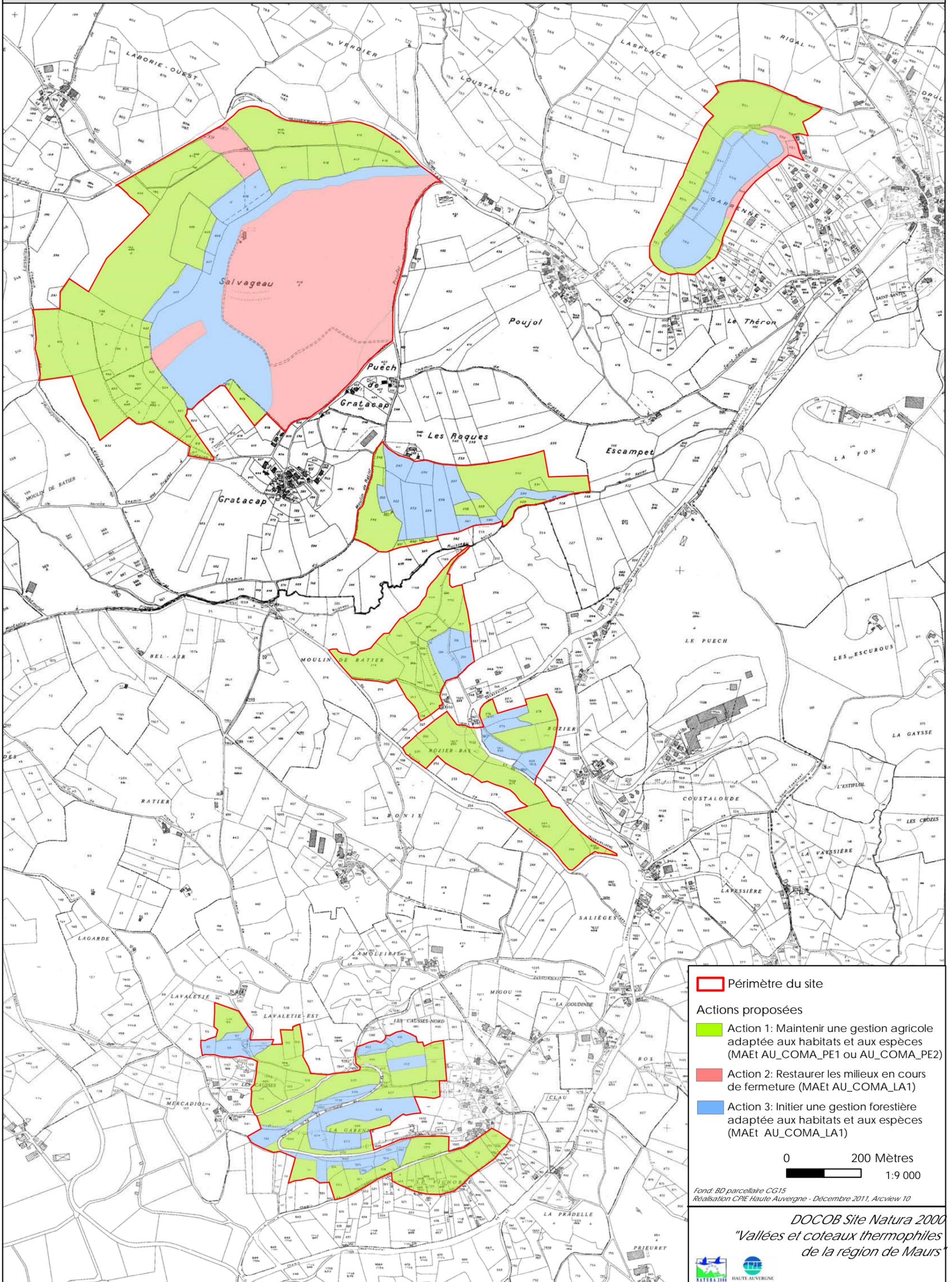
Des mesures de gestion conservatoires du site sont donc en place, puisque plusieurs contractualisations de MAET sont en cours depuis 2009. Celles-ci sont présentées en annexe 4. Le contexte du présent document est donc un peu particulier.

A l'heure actuelle, 5 exploitants ont donc contractualisé des mesures agro-environnementales : 3 sur Saint-Santin-de-Maurs et 2 sur Montmurat.

Les secteurs contractualisés sont maintenus en bon état même s'il faut parfois mieux entretenir les ronciers. Certains agriculteurs, même en dehors des parcelles engagées ont de bonnes pratiques agricoles favorables aux Orchidées .

La zone nord du Puech de Salvageau qui se situe entre des secteurs engagés demeure l'un des secteurs les plus remarquables et fait l'objet de pratiques intéressantes mises en place par le nouvel exploitant. Ces parcelles devraient, selon toute vraisemblance, être contractualisées dès une nouvelle ouverture à contractualisation.

Une zone au nord ouest de la Garenne de Montmurat Lavaletie se révèle également porteuse ; toutefois, elle n'a pas été incluse dans le nouveau périmètre du site en raison de l'hostilité de l'agriculteur exploitant ce site.



Périmètre du site

Actions proposées

- Action 1: Maintenir une gestion agricole adaptée aux habitats et aux espèces (MAEt AU_COMA_PE1 ou AU_COMA_PE2)
- Action 2: Restaurer les milieux en cours de fermeture (MAEt AU_COMA_LA1)
- Action 3: Initier une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces (MAEt AU_COMA_LA1)

0 200 Mètres
1:9 000

Fond: BD parcellaire CG15
Réalisation CPIE Haute Auvergne - Décembre 2011, Arcview 10

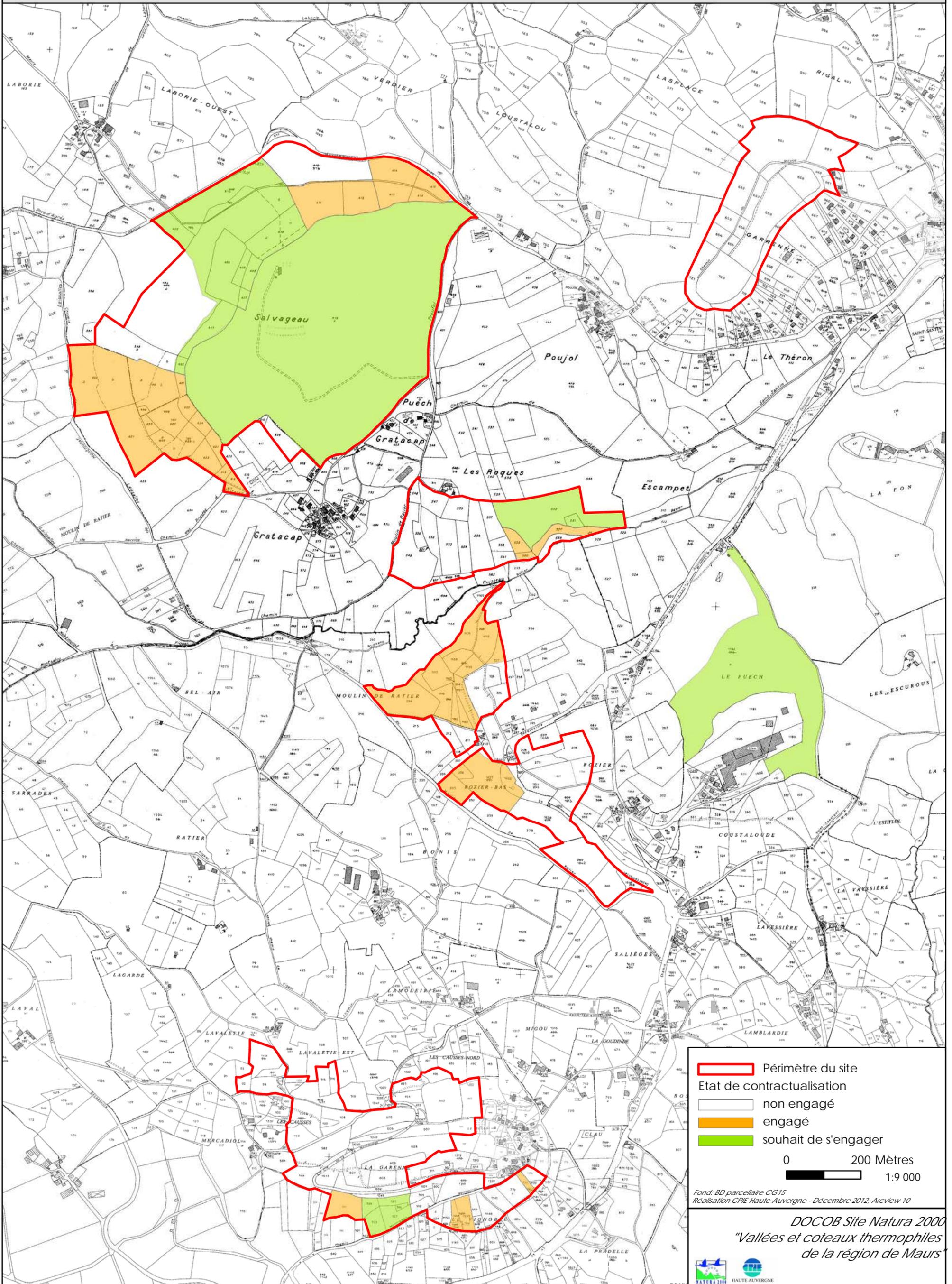


Tableau XVI : Mesures de gestion contractualisées en 2009

Intitulé de la mesure en annexe 4	Objectif développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure (1)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (2)	Surface engagée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (3)
AU_COMA_PE1 Pelouses sèches pâturées : A32303R de la mesure 323B du PDRH	Objectif A2 ***		MAET Charte Natura 2000	Absence de pâturage du 15/04 au 15/05 Absence de fertilisants minéraux Limitation de chargement	Exploitants agricoles Propriétaires	Exploitants agricoles Propriétaires	Tous les ans pendant 5 ans	16 ha	Financement en cours 2009 - 2014	
AU_COMA_PE2 Pelouses sèches fauchées : A32304R de la mesure 323B du PDRH	Objectif A2 ***		MAET	Absence de fauche du 15/05 au 15/06 Limitation des fertilisants minéraux Limitation de chargement	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Tous les ans pendant 5 ans	5,09 ha		
AU_COMA_LA1 Landes sèches embroussaillées et bois pâturées : A32301P et A32305R de la mesure 323B du PDRH	Objectif A3 ***		MAET Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Ouverture et entretien de milieu Restauration du pâturage Absence de fertilisants minéraux Limitation de chargement	Exploitants agricoles Propriétaires Commune	Exploitants agricoles Propriétaires	Tous les ans pendant 5 ans	1,21 ha		

(1) Voir cahier des charges précis en annexe 3

Tableau XVII : Bilan des contractualisations actuelles

Exploitation	MAET	€/ha	Hectares engagés	Euros / MAET	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total / MAET	Total € / exploitation
1	AU_COMA_PE1	310	3,7 ha	1147	Contrat	1147	1147	1147	1147	1147	-	5735	7 515,85
	AU_COMA_PE2	3 36	1,06 ha	356,17	Contrat	356,17	356,17	356,17	356,17	356,17	-	1780,85	
2	AU_COMA_PE2	386	0,37 ha	142,82	Contrat	142,82	142,82	142,82	-	-	-	428,46	1 258,36
			0,43 ha	165,98		165,98	165,98	165,98	165,98	-	829,90		
3	AU_COMA_PE1	310	2,22 ha	688,20	Contrat	688,20	688,20	688,20	688,20	688,20	-	3441	5 171,40
	AU_COMA_PE2	336	1,03 ha	346,08	Contrat	346,08	346,08	346,08	346,08	346,08	-	1730,40	
4	AU_COMA_PE1	310	1,86 ha	576,60	-	Contrat	576,60	576,60	576,60	576,60	576,60	2883	2 883
5	AU_COMA_PE1	310	6,98 ha	2163,80	Contrat	2163,80	2163,80	2163,80	-	-	-	6491,40	8 041,40
		310	1 ha	310		310	310	310	310	310	-	1550	
	AU_COMA_PE2		3 ha		Contrat								
Totaux			21,65 ha			5320,05	5896,65	5896,65	3590,03	3590,03	576,60	24870,01	24 870,01

COMMENTAIRES ET SYNTHÈSE

Comme précédemment précisé, le site a déjà fait l'objet de contractualisations de MAET en 2009. Celles-ci courent donc jusqu'en 2014. Lorsqu'elles arriveront à échéance, le présent document pourra servir de base, même s'il nécessitera sans doute une réactualisation ou une mise en conformité.

Les MAET, présentées en annexe 4, élaborées en collaboration avec l'ADASEA et les agriculteurs ont été validées par le Copil du 08 novembre 2011 pour servir de référence au présent Docob et aux mesures à préconiser dans le Contrat Natura 2000 réalisé par le CEN-Auvergne et devant prendre effet en 2012.

Les MAET étant déjà budgétisées, il ne peut y avoir de budget prévisionnel les concernant, d'autant moins que les futures procédures s'appliquant en 2014 ne sont pas connues.

Il sera temps alors de faire le bilan de ces 5 années de contractualisation, de proposer des prolongations ou de nouvelles contractualisations auprès des agriculteurs volontaires sur des parcelles possédant les Habitats.

Le tableau XV ci-dessus doit donc être considéré comme une synthèse et un indicateur des pratiques déjà opérationnelles.

Différents facteurs expliquent les faibles taux de contractualisation (environ 22 ha sur 118 potentiels) :

- peu d'agriculteurs peuvent engager des surfaces suffisantes pour que la contractualisation soit motivante ou même éligible, c'est à dire au-dessus du seuil de 300€ (beaucoup d'exploitants, petites parcelles)
- certains exploitants ne sont pas éligibles en raison de leur âge
- les secteurs boisés ne sont pas déclarés à la PAC et ne sont donc pas éligibles aux MAET, des contrats forestiers restent cependant possibles

2 – BILAN DES ACTIONS DE SUIVI SUR LE SITE

Bien que le site ait toujours fait l'objet d'un suivi sur l'état des lieux et le maintien d'une présence de l'opérateur sur le site auprès des élus et des agriculteurs concernés pour les informer et les motiver, les années 2000 à 2005 n'ont pas fait l'objet de rapports détaillés sur ces actions. Il est par contre possible de faire le bilan plus précis du site du suivi sur le site à partir de 2005 en s'appuyant sur les comptes-rendus envoyés annuellement à la DIREN puis à la DREAL.

2.1 – BILAN DES ACTIONS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION

Le détail des actions d'animation communication depuis 2000 est présenté annuellement et de façon synthétique en annexe 4.

Ces actions de suivi auprès des élus et des agriculteurs ont été rendues d'autant plus nécessaires sur le site que les changements de mode de contractualisation qui se sont échelonnés depuis la mise en place de la procédure depuis le premier Docob et qu'il a fallu expliquer : autonomie (1999), CTE (2002), CAD (2005), MAET (2008)... auraient pu décrédibiliser la démarche.

Elles ont consisté principalement par la présence auprès des élus pour les informer des évolutions de la procédure et s'assurer de leur soutien à la démarche Natura 2000, ainsi que par un rôle de médiation auprès des agriculteurs afin de maintenir leur motivation à la contractualisation et aux pratiques compatibles avec le maintien de ces milieux remarquables.

En parallèle, l'opérateur s'est attaché, en collaboration avec les associations locales, à sensibiliser et informer le plus possible la population locale et les habitants de la communauté de communes sur l'intérêt écologique de ces secteurs et la présence d'Orchidées, d'une faune et d'une flore exceptionnelles, notamment par l'instauration d'une journée annuelle de l'Orchidée avec visites commentées du site ou par des conférences - diaporamas.

2.2 – BILAN DU SUIVI ANNUEL DU SITE

Le détail du diagnostic annuel sur l'état des lieux et l'évolution du site depuis 2005 est présenté de façon détaillée en annexe 5. Ces différents diagnostics ont été transmis chaque année aux maires des communes concernées.

Cet état des lieux continu sur 6 ans a donc été effectué à la parcelle. Il souligne globalement une tendance à la dégradation du site par manque d'entretien et donc par landification de certains secteurs, rendant urgente d'autres contractualisations (des possibilités existent) et la restauration du Puech de Salvageau. Il a permis, par contre, de mettre en avant la bonne conservation des milieux contractualisés en 2009 et sur ces parcelles, de prodiguer quelques recommandations lors des rencontres annuelles in situ avec les agriculteurs concernés.

Il a permis de justifier la modification du périmètre, approuvée par le Copil du 24 février 2012 et transmis au Ministère le 30 octobre 2012. En complétant la connaissance du site, l'état des lieux a permis de mettre en évidence la destruction de certains habitats, l'intérêt sous-estimé au départ de certaines parcelles ou au contraire la non présence d'habitat dans des parcelles initialement incluses dans les contours.

Tableau XVIII : Bilan récapitulatif des actions mises en œuvre entre 2000 et 2011

Action	Descriptif et commentaires	Date
Elaboration et mise en œuvres des mesures de contractualisations pour les agriculteurs précédant les MAET	Elaboration des propositions de gestion et des primes de compensation et d'entretien	Août 1999
	Réalisation d'un document A4 présentant Natura 2000, les mesures CTE et le PDNR	2001
	Réunion d'information sur les CTE en direction des agriculteurs	11 décembre 2001
	Circulaire d'information sur les CTE à tous les agriculteurs	février 2002
	- Mise en place des CAD (réunion DDAF, ADASEA, Chambre d'Agriculture, CPIE) - Information par circulaire d'information à tous les agriculteurs ; rencontre avec les agriculteurs susceptibles de s'engager et avec les maires ; organisation d'un Copil - Enquête et bilan sur les CAD auprès des agriculteurs	29 juin 2004 décembre 2005 2006
	Argumentaire à destination de la DIREN et de la DDAF pour l'application raisonnée du contrat 19-02-CO1	2004
	Information des maires sur l'évolution de la procédure par courrier et rencontre	2006 2007
	Médiation et contacts avec les agriculteurs (maintien de présence)	2007
Mise en œuvre des MAET	Réalisation d'un document A4 présentant Natura 2000 et les mesures MAET, envoi circulaire, rencontre avec les maires et les nouveaux élus	décembre 2008
	Inventaire des surfaces et des îlots concernés	2008
	Présentation des MAET contractualisables aux agriculteurs, élaboration des MAET retenues sur le site	18 décembre 2008 16 et 26 janvier 2009
	Cartographie et validation de contours s'appuyant sur les îlots (ADASEA, DDAF, DIREN)	2009
	Contractualisation de 4 exploitants	2009
	Contractualisation d'un exploitant	2010
	Suivi des agriculteurs ayant contractualisé et des parcelles engagées Démarches auprès de la DDEA pour l'élargissement d'engagements à l'îlot concerné	2010 2011 17 février 2010
Elaborations du Docob	Conception et réalisation du 1 ^{er} Docob	1998 - 1999
	Actualisation du Docob en Copil (introduction des CTE : modification des mesures)	21 janvier 2002
	Rédaction de la réactualisation du Docob	2011 -2012
Elaboration de la Charte Natura 2000	Rédaction d'une première maquette	2007
	Rédaction d'une première version	2008
	Rédaction de la version définitive de la Charte (validée en Copil)	08 novembre 2011

Action	Descriptif et commentaires	Date
Elaboration du Contrat Natura 2000	Rédaction d'une première maquette	2007
	Sensibilisation et rencontres avec les ayants-droit du Puech de Salvageau ; collaboration et perspectives d'entretien du site	2009 2010 2011
	Rédaction d'une première version Collaboration sur la rédaction avec le CEN-Auvergne	2010 2011
Cartographie des habitats à la parcelle	Rédaction du premier Docob (1999) pour la connaissance du site et l'élaboration des mesures de gestion ; vérifié à chaque passage annuel et confirmé plus précisément dans le cadre de la ré-actualisation de 2012	1998 1999 2011
Suivi des habitats	Passages annuels à la parcelle sur l'ensemble du site et estimation de l'état des habitats à la parcelle avec une attention particulière portée aux Orchidées (indices écologiques) ; relevés botaniques par habitats ; sondages sur les secteurs limitrophes ; recherche de nouvelles espèces sur site ; compte-rendu annuel avec propositions et commentaires à la DREAL et aux Maires ; une méthode de suivi plus fine (parcelles tests) nécessiterait une enveloppe budgétaire plus importante	1998 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011
Complément de connaissance	Recherche du Damier de la Succisse	2000
Etude complémentaire	Evaluation pour les services du Conseil Général de l'impact de la rectification du RD 45 dans le site au lieu-dit « Le Rosier-bas » : destruction de 0,56 ha de xérobromion, 0,57 ha de mésobromion, 0,43 ha de Chênaie pubescente	2002
Elaboration de supports pédagogiques	Diaporama argentique sur les Orchidées Diaporama numérique sur les Orchidées	2000 2007 2009 2010
Animation de soirées – conférences – tout public	Présentation d'un diaporama sur les Orchidées ; information, débat, sensibilisation	1 ^{er} juillet 2000 10 juillet 2000 07 août 2000 24 août 2000 mai et juin 2007 31 mai 2009 06 juin 2010 22 mai 2011
	Conférence au Muséum d'Aurillac	20 avril 2006 14 mai 2009

Action	Descriptif et commentaires	Date
Animation de randonnées de découverte du site	Petites balades présentant la richesse biologique du site, les Orchidées (thème d'appel) pour les habitants et tout public ; journées de l'Orchidées ; collaboration avec des associations locales	06 juillet 2000 10 juillet 2000 07 août 2000 24 août 2000 31 mai 2009 06 juin 2010 22 mai 2011
Sensibilisation aux Orchidées et à Natura 2000 en milieu scolaire	6 interventions en milieu scolaire agricole et/ou du bassin de Maurs : lycée agricole, Maison familiale rurale et collège	2000
	Interventions sur site dans le cadre d'études ou de stages scolaires : BTS Protection de la Nature, Lycées agricoles (1 ^{ère} ou Terminales STAE...)	2006 2008 2009 2010 2011
Réalisation d'une plaquette d'information	Petit guide format A5 de 12 pages couleur présentant le site, ses richesses biologiques et Natura 2000 ; tiré en 1 000 exemplaires	Février 2001

PARTIE IV : MESURES DE GESTION

Par décision du Copil du 16 décembre 2010, les mesures de gestion élaborées en 2008 avec les agriculteurs et l'ADASEA ont été maintenues en l'état dans le cadre de la révision du Docob.

Un suivi du parcellaire contractualisé est effectué annuellement depuis 2009 par une rencontre in situ avec les agriculteurs engagés dans le cadre de l'animation du site.

1 – GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

1.1 – LES SUIVIS DES MESURES ET DES HABITATS

Tableau XIX : Suivi des mesures de gestion contractualisées en 2009

Intitulé de la mesure	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<p>AU_COMA_PE1</p> <p>Pelouses sèches pâturées : A32303R de la mesure 323B du PDRH</p>	<p>Conserver et améliorer les pelouses, prairies riches en Orchidées par des pratiques agricoles respectueuses : gestion agricole extensive par le pâturage conciliante avec le maintien de la biodiversité</p>	<p>Maintien et développement des Orchidées</p>	<p>Nombre de contractualisations</p> <p>Etat du parcellaire contractualisé</p>	<p>Bilan réalisé par le suivi annuel de l'état des parcelles contractualisées effectué lors du suivi global du site dans le cadre de l'animation du site</p>	<p>Nouvelles contractualisations</p> <p>Agrandissement du site</p>
<p>AU_COMA_PE2</p> <p>Pelouses sèches fauchées : A32304R de la mesure 323B du PDRH</p>	<p>Conserver et améliorer les pelouses, prairies riches en Orchidées par des pratiques agricoles respectueuses : gestion agricole extensive par la fauche conciliante avec le maintien de la biodiversité</p>	<p>Maintien et développement des Orchidées</p>			
<p>AU_COMA_LA1</p> <p>Landes sèches embroussaillées et bois pâturées : A32301P et A32305R de la mesure 323B du PDRH</p>	<p>Recréer une activité agricole de pâturage extensif, afin de maintenir ouverte une zone en déprise. Promouvoir l'entretien des sous-bois par une gestion conciliante avec le maintien de la biodiversité</p>	<p>Maintien et développement des Orchidées ; restauration d'une activité agricole ; disparition complète sur certains secteurs du Prunellier</p>	<p>Etat du parcellaire contractualisé</p> <p>Mise en place du Contrat Natura 2000 sur le Puech de Salvageau</p>	<p>Bilan réalisé par le suivi annuel de l'état des parcelles contractualisées et du Contrat effectué lors du suivi global du site dans le cadre de l'animation du site</p>	

Tableau XX : Suivi des habitats naturels

Ce suivi est effectué annuellement depuis 2005 à la parcelle dans le cadre de l'animation du site et fait l'objet d'un compte-rendu remis chaque année à la DREAL. L'évolution de la surface des habitats est due à la modification des contours opérée à l'occasion de la réactualisation du Docob (approuvé par le Copil du 24 février 2012).

Habitats naturels	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
1- Mésobromion	34.322	53,3951 ha soit 39,09 %	+ 8,2409 ha	Maintien global de la fonctionnalité des habitats et de la connectivité	Bon état global à l'exception des Garenne de St Santin et de Montmurat	Maintien des pratiques Élargissement des contractualisations dès que possible
2- Xérobromion	34.322	1,1099 ha soit 0,93 %	+ 0,3412 ha		Maintien	
3 - Alysso-Sedion albi	34.11	0,2371ha soit 0,2 %	maintien		Maintien	
Juniperaie secondaire (1+2 + 3)	31.88	23,0384 ha soit 19,41 %	maintien		Dégradation par envahissement par les prunelliers	Restauration des milieux Parcelle 668 Garenne St Santin Puech de Salvageau (Contrat Natura 2000)
Cephalanthero-Fagion	4116	0,1545 ha soit 0,13 %	maintien		Maintien mais risque de dégradation par manque d'entretien	Incitation à l'entretien
Quercio pubescenti	41.71	32,5058 ha soit 27,39 %	- 4,4198 ha		Bon état global à l'exception de la Garenne de St Santin. Risque de dégradation par développement de la strate ligneuse hors entretien	Élargissement des contractualisations dès que possible

COMMENTAIRES ET SYNTHÈSE

La préservation et l'amélioration des habitats naturels et des espèces inféodées sont partiellement prises en compte par les contractualisations réalisées en 2009. En effet, les surfaces engagées sont insuffisantes (environ 22 ha) par rapport au grand intérêt écologique du site, de l'urgence d'une intervention sur certains secteurs et des enjeux environnementaux ici présents.

L'évolution positive du site Natura 2000 FR 8301065 « Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs » passe par la généralisation des pratiques agricoles compatibles et par l'entretien de secteurs à l'abandon, c'est-à-dire par de nouvelles contractualisations à envisager dès que cela sera possible (renouvellement des engagements, volontés locales).

Les actions proposées dans les fiches actions dans les pages suivantes et les recommandations de gestion élaborées lors des contractualisations en 2009 détaillées en annexe 4 sont tout à fait adaptées pour parvenir au maintien et à l'amélioration des habitats présents.

1.2 – SUIVI DES ESPÈCES PATRIMONIALES ET AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Comme il l'a été précédemment évoqué (chapitre 2), les données concernant les espèces de ce site sont incomplètes, elles concernent essentiellement la flore. Des relevés complémentaires dans le domaine de la faune seraient nécessaires et complèteraient la connaissance patrimoniale de ce secteur.

Si la présence du Lézard ocellé est bien confirmée, il reste des compléments à obtenir, notamment au niveau des Oiseaux et des Insectes et plus particulièrement des Lépidoptères dont certaines espèces pourraient s'avérer d'intérêt communautaire comme la Laineuse du Prunellier – *Eriogaster catax* – (Annexes II et IV de la Directive) ou des espèces figurants sur d'anciens relevés (ZNIEFF) telles que le Nacré de la Sanguisorbe – *Brenthis ino* – ou le Damier de la Succise – *Euphydryas aurinia*.

2 – FICHES-ACTIONS

Cette présentation sous forme de fiche-action permet de visualiser les actions envisagées dans le cadre de la réactualisation du Docob en détaillant le contexte, le contenu et le budget.

La codification est la suivante : **G** : Gestion (entretien restauration)
 S : Suivis et complément de connaissance
 V : Valorisation, animation, communication et sensibilisation

Les fiches-actions se réfèrent aux objectifs de développement durable présentés dans les tableaux XI à XIII :

Objectifs A (Priorité forte) : Préserver, entretenir, restaurer les secteurs riches en Orchidées

A1 : Restaurer le Puech de Salvageau → **action G1**

A2 : Encourager et suivre les pratiques agricoles contractualisées → **action G2**

A3 : Inciter et sensibiliser les agriculteurs n'ayant pas contractualisé à des pratiques proches de celles préconisées par les MAET en vue de contractualisations futures et à l'entretien des sous-bois → **action G3**

Objectifs B (Priorité Moyenne) : Mobiliser, sensibiliser et informer les acteurs locaux du site

B1 : Informer sur la procédure et inciter aux contractualisations et à la signature de la Charte → **action V1**

B2 : Informer et sensibiliser la population et les habitants aux actions du DOCOB, à la richesse biologique et à la préservation du site → **action V2**

B3 : Réaliser des outils d'information et mettre à disposition des usagers de l'information et de la connaissance → **action V3**

Objectifs C (Priorité forte) : Suivre l'évolution des habitats, des espèces d'intérêt patrimonial

C1 : Suivre les effets des mesures de gestion déjà engagées et des pratiques sur les habitats et sur les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial → **action S1**

C2 : Améliorer la connaissance du site → **action S2 et → action S3**

Tous les Objectifs : Animer la mise en œuvre du document d'objectif → **action V4**

ACTION G.1 (OBJECTIFS A1 ET A2) : Restaurer par débroussaillage le secteur du Puech de Salvageau

Priorité : ***

Objectifs de l'action : Recréer une activité agricole de pâturage extensif, afin de maintenir ouverte une zone en déprise et permettre le maintien de la biodiversité et des Orchidées

Stratégie : Contrat Natura 2000 élaboré par le CEN - Auvergne

Descriptif de l'action : débroussaillage et jardinage échelonné

Evaluation de l'action : nombre de contractualisation, surface engagée

Habitats et espèces :

- Pelouses sèches (6210*)
- Parcours substeppiques (6220*)
- Lande à genévriers (5130)
- Le damier de la Succise (1065)

Acteurs : Agriculteurs, CEN - Auvergne, Communes, CPIE

Cadre : PAC, PDRH

Financement mobilisable : FEADER (Europe) ; Etat

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : Contrat Natura 2000 pour la phase de restauration et MAEt pour l'entretien par la suite

Territoire concerné : Biens sectionnaires du Puech de Salvageau

Budget prévisionnel global : 87 060,59 €

Opérations associées : Charte Natura 2000 ; MAET ; animation du Docob

Surface d'application : 25 ha sur les 32,2855 ha de la parcelle 419, commune de Saint-Santin-de-Maurs

ACTION G. 2 (OBJECTIFS A2) : Promouvoir une gestion agricole conciliante avec le maintien de la biodiversité

Priorité : ***

Objectifs de l'action : Préserver, entretenir et restaurer les secteurs riches en Orchidées

Stratégie : Contractualisations MAET en cours et à venir

Descriptif de l'action : retard de fauche, date de pâturage

Evaluation de l'action : nombre de contractualisation, surface engagée

Habitats et espèces :

- Pelouses sèches (6210*)
- Parcours substeppiques (6220*)
- Lande à genévriers (5130)
- Prairies de fauche (6510)
- Le damier de la Succise (1065)

Acteurs : Agriculteurs, CPIE, Communes, Structures agricoles

Cadre : PAC, PDRH

Financement mobilisable : MAET

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : 3 MAET et une Charte Natura 2000 ont été élaborées

Code MAET	Dénomination de la MAET	Surface contractualisée	Surface encore éligible	Montant de l'aide
AU_COMA_PE1	Pelouses sèches pâturées	15,76 ha	30 ha	310 euros/ha/an
AU_COMA_PE2	Pelouses sèches fauchées	5,09 ha		336 euros/ha/an
AU_COMA_LA1	Landes sèches embroussaillés et bois pâturés	0,80 ha	0 (non PAC)	386 euros/ha/an

Territoire concerné : îlots déclarés à la PAC

Budget prévisionnel global : le budget est déjà engagé jusqu'en 2015

Opérations associées : Charte Natura 2000 ; Contrat Natura 2000 ; animation du Docob

Surface d'application : ensemble du site 118,9 ha

ACTION G. 3 (OBJECTIFS A3) : Promouvoir les contrats forestiers sur les secteurs à fort enjeux

Priorité : **

Objectifs de l'action : Préserver, entretenir et restaurer les secteurs riches en Orchidées

Stratégie : Montage de contrats forestiers

Descriptif de l'action :

Evaluation de l'action : nombre de contractualisation, surface engagée

Habitats et espèces : Hêtraie (9130), Chênaies à *Lobaria pulmonaria*

Acteurs : Propriétaires, exploitants agricoles, CPIE,

Cadre : Contrat forestier, charte Natura 2000

Financement mobilisable : FEADER

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : Contrat forestier

Territoire concerné : Hêtraie-chênaie très remarquable

Budget prévisionnel global : le budget est déjà engagé jusqu'en 2015

Opérations associées : Charte Natura 2000 ; animation du Docob; MAEt

Surface d'application : 0.15ha

ACTION S.1 (OBJECTIFS C1) : Suivre l'évolution des habitats et des espèces patrimoniales

Priorité : ***

Objectifs de l'action : suivi de l'état écologique du site sur toutes les parcelles (engagées, non engagées, sous Contrat ou Charte)

Stratégie : passages annuels, parcelles ou espèces témoins

Descriptif de l'action : indicateurs de suivi

Evaluation de l'action : bilan annuel

Habitats et espèces : Tous

Acteurs : Agriculteurs, CEN - Auvergne, Communes, CPIE

Cadre : Natura 2000

Financement mobilisable : Animation Natura 2000 / Etat

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : Elaboration et tenu d'un tableau de bord de suivi : état des habitats naturels; présence et nombre d'espèces guides ; compte-rendu à la DREAL et au Copil

Territoire concerné : ensemble du site

Budget prévisionnel global : estimation à 1500 euros par an (dans le budget du travail de la structure animatrice Natura 2000) soit 7 500 euros sur 5 ans

Opérations associées : Charte Natura 2000 ; Contrat Natura 2000 ; MAET ; animation du Docob

Surface d'application : 118,9 ha

ACTION S.2 (OBJECTIFS C2) : Améliorer la connaissance du site

Priorité : **

Objectifs de l'action : compléter la connaissance de la biodiversité du site

Stratégie : inventaires naturalistes

Descriptif de l'action : relevés de terrain sur des groupes cibles

Evaluation de l'action : bilan annuel

Habitats et espèces : Tous

Acteurs : experts scientifiques, naturalistes, CPIE

Cadre : Natura 2000

Financement mobilisable : Animation Natura 2000 / Etat; autres sources type Espace Naturel Sensible, Plan National d'Action

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : inventaires spécialisés ; participation des locaux ; compte-rendu à la DREAL et au Copil

Les espèces ciblées étant des espèces spécifiques au site et des espèces d'intérêt patrimonial (Directive habitat annexes 2 et 4)
Des groupes comme les papillons et les reptiles seraient particulièrement pertinents. Papillons: Laineuse du Prunellier ; Nacré de la Sanguisorbe ; Damier de la Succise ... ; Reptiles : Lézard ocellé, Couleuvre d'Esculape(annexe 4), Couleuvre verte et jaune (annexe 4), Vipère aspic.

Territoire concerné : ensemble du site

Budget prévisionnel global : estimation à 3 500 euros par an soit 17 500 euros sur 5 ans

Opérations associées : Charte Natura 2000 ; Contrat Natura 2000 ; MAET ; animation du Docob ; actions de communication et de sensibilisation

Surface d'application : 118,9 ha

Autres espèces pouvant être étudiées:

Oiseaux: nicheurs, hivernants, migrateurs, et présence d'espèces emblématiques : Hibou petit Duc, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise méridionale...

Batraciens : Crapaud accoucheur ; Triton marbré ; Rainette des arbres

ACTION S.3 (OBJECTIFS C2) : Actualiser la cartographie des formations végétales

Priorité : ***

Objectifs de l'action : actualiser la connaissance et la cartographie des formations végétales

Stratégie : inventaires phytosociologiques

Descriptif de l'action : inventaires phytosociologiques guide méthodologique national CHANES 2006

Evaluation de l'action : cartographie des habitats typologie phytosociologique CHANES 2006

Habitats et espèces : Tous

Acteurs : experts scientifiques, phytosociologues, CBNMC

Cadre : Natura 2000

Financement mobilisable : Animation Natura 2000 / Etat

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : reprise des cartographies actuelles des formations végétales typologie Code Corine Biotope par une cartographie détaillée des habitats typologie phytosociologique CHANES 2006

Territoire concerné : ensemble du site

Budget prévisionnel global : estimation à 8000 euros à prévoir en 2013

Opérations associées : Charte Natura 2000 ; Contrat Natura 2000 ; MAET ; animation du Docob ; actions de communication et de sensibilisation

Surface d'application : 118,9 ha

ACTION V.1 (OBJECTIFS B1) : FAIRE SIGNER LA CHARTE NATURA 2000

Priorité : *

Objectifs de l'action : maintenir l'existant en bon état de conservation

Stratégie : informer sur la Charte

Descriptif de l'action : présenter et faire signer la charte

Evaluation de l'action : nombre d'engagements

Habitats et espèces : Tous

Acteurs : propriétaires, structure porteuse, CPIE

Cadre : Natura 2000

Financement mobilisable : exonération partielle de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : Informer tous les propriétaires de parcelles dans le périmètre sur l'existence de la Charte
Accompagner les volontaires dans les formalités administratives liées à l'adhésion

Territoire concerné : ensemble du site

Budget prévisionnel global : déjà inclus dans le budget d'animation Natura 2000 et dans le budget de l'action V.4 « Diffuser une lettre d'information »

Opérations associées : Action V.3 « Informer et sensibiliser le grand public » et Action V.4 « Diffuser une lettre d'information »

Surface d'application : 118,9 ha

ACTION V.2 (OBJECTIFS B2) : INFORMER ET SENSIBILISER PAR DES SEANCES D'ANIMATION

Priorité : **

Objectifs de l'action : Informer et associer les acteurs locaux : habitants des communes concernées et avoisinantes, agriculteurs, élus...

Stratégie : Communication, rencontres, animation de séances de sensibilisation, échanges présentant l'intérêt écologique du site et favorisant des pratiques préservant le site.

Descriptif de l'action : favoriser l'échange **autour de l'intérêt du site**

Evaluation de l'action : visites, public, succès des manifestations

Habitats et espèces : Tous

Acteurs : Etat, CPIE

Cadre : Natura 2000

Financement mobilisable : Animation Natura 2000 / Etat

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : Conférences et diaporamas grand public, sorties thématiques accompagnées sur le site avec du grand public, des acteurs locaux, des enfants, rencontres avec agriculteurs...

Territoire concerné : ensemble du site

Budget prévisionnel global : estimation à 1 350 euros par an (à prévoir dans le budget alloué à la structure animatrice) soit 6 750 euros sur 5 ans

Opérations associées : animation du Docob, information par la création d'outils, diffusion de la Charte

Surface d'application : 118,9 ha

ACTION V.3 (OBJECTIFS B3) : INFORMER ET SENSIBILISER AVEC DIVERS OUTILS

Priorité : **

Objectifs de l'action : Informer et associer les acteurs locaux : habitants des communes concernées et avoisinantes, agriculteurs, élus...

Stratégie : Créer et diffuser des supports de communication présentant l'intérêt écologique du site et inciter à des pratiques respectueuses du site.

Descriptif de l'action : réalisation et envoi circulaire d'une lettre d'information annuelle, création de panneaux d'information

Evaluation de l'action : diffusion du document

Habitats et espèces : Tous

Acteurs : Etat, Habitants, communes, CPIE

Cadre : Natura 2000

Financement mobilisable : Animation Natura 2000 / Etat

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : Rédaction et diffusion d'une lettre d'information destinée à présenter le site, présenter les contractualisations Natura 2000 et recueillir de l'information (associant les habitants aux études complémentaires en cours ; Créer et installer des panneaux d'information en plusieurs points d'entrée du site.

Territoire concerné : ensemble du site

Budget prévisionnel global : estimation à 1 600 euros par an (à prévoir sur le budget d'animation Natura 2000) soit 8 000 euros sur 5ans

Opérations associées : animation du Docob, information par séances d'information, diffusion de la Charte

Surface d'application : 118,9 ha

ACTION V.4 (TOUS LES OBJECTIFS) : ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIF

Priorité : ***

Objectifs de l'action : veiller au bon déroulement de la procédure et animer celle-ci

Stratégie : suivi administratif du site, suivi des parcelles et des agriculteurs engagés

Descriptif de l'action : suivi et gestion du projet

Evaluation de l'action : évaluation par le Copil

Habitats et espèces : Tous

Acteurs : Etat, Communes, CPIE

Cadre : Natura 2000

Financement mobilisable : Animation Natura 2000 / Etat

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Moyens proposés : Gestion technique et financière de la programmation annuelle d'animation pour le compte de la structure porteuse
Suivi des procédures administratives et des outils liés à la procédure aux niveaux départemental, régional et national (séminaires des opérateurs, formations, CRAE, coordination avec la structure porteuse...)
Fonctionnement du Copil et accompagnement de la structure porteuse (diaporamas, comptes-rendus...)
Accompagnement du Contrat Natura 2000 sur le Puech de Salvageau
Conseils auprès des usagers locaux

Territoire concerné : ensemble du site

Budget prévisionnel global : estimation à 4 050 euros par an (dans le budget alloué à la structure animatrice) soit 20 250 euros sur 5 ans

Opérations associées : Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, informations et sensibilisation (Actions V.2 et V.3)

Surface d'application : 118,9 ha

3 – LE CONTRAT NATURA 2000 DU PUECH DE SALVAGEAU (SAINT-SANTIN-DE-MAURS)

La restauration en cours du Puech de Salvageau (Commune de Saint-Santin-de-Maurs, parcelle 419 surface 32, 2855 ha), bien sectionnaire est sous la forme d'un Contrat Natura 2000 élaboré courant 2012 par le CEN-Auvergne. Sur cette parcelle les actions à mettre en place sont de la restauration de pâturage sur landes sèches embroussaillées par débroussaillage léger à fort suivant les lieux (mesures A32301P et A32305R du PDRH) et l'aménagement de clôtures et de points d'abreuvement. Seuls 25 hectares sont concernés par cette restauration, le reste de la parcelle étant trop fortement boisé.

Le contrat est envisagé pour un montant prévisionnel total de 87 060,59 euros.

Il est prévu les opérations suivantes :

- Clôtures pour la restauration du pâturage : 48 446,75 €
- Barrière pour limiter l'accès des véhicules : 9 643,53 €
- Panneaux pour limiter l'accès des véhicules : 710,81 €
- Débroussaillage partiel des pelouses sèches : 28 259,50 €
- Gestion pastorale d'entretien : 0 €

La mise en œuvre des travaux a débuté en 2013 et se terminera en 2014. Ensuite débutera la gestion pastorale. Les dépenses annuelles respectives sont de 58 801,09 et 28 259,50 euros.

4 – BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global est évalué sur 6 ans à partir de 2012 en raison de la mise en place du Contrat sur le Puech de Salvageau qui a débuté en 2013 et du budget d'animation du site déjà accordé pour 2012 (donc non prévisionnel).

Les actions nouvelles proposées dans le cadre de la réactualisation du Docob sont donc proposées pour être mise en place à partir de 2013.

Le budget estimatif des MAET n'est pas inclus dans ce récapitulatifs car les contractualisations en cours sont déjà engagées et budgétisées précédemment d'une part, et d'autre part les éléments, les procédures et les montants des financements devant s'appliquer à partir de 2014, échéance des contractualisations en cours ne sont pas connues.

ACTIONS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAUX
Gestion							
G. 1 Contrat Puech de Salvageau		58 801,09	28 259,50				87 060,59
G.2 Gestion agricole adaptée	en cours	en cours	en cours	?	?	?	
G.3. Promouvoir les contrats forestiers sur les secteurs à fort enjeux							
Suivis et études		10 000	10 000	5 000	5 000	5 000	35 000
S.1 Habitats et espèces		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
S.2 Amélioration connaissance		3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500
S.3 Cartographie typologie CHANES		5000	5000				
Animation et Information		7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000
V.2 Faire signer la Charte	Cf. V.3 et V.4	Cf. V.3 et V.4	Cf. V.3 et V.4	Cf. V.3 et V.4	Cf. V.3 et V.4	Cf. V.3 et V.4	
V.3 Communication grand public	en cours	1 350	1 350	1 350	1 350	1 350	6 750
V.4 diffusion lettre d'information		1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
V.4 Animer docob	en cours	4 050	4 050	4 050	4 050	4 050	20 250
TOTAUX	56 232	75 801.09	45 259.5	12 000	12 000	12 000	157 060.59

5 – CHARTE NATURA 2000

Voir formulaire de charte pages suivantes.

Voir formulaire d'Adhésion à la charte en annexe 8



FORMULAIRE DE CHARTE

Site NATURA 2000 n° FR8301065 Vallées et coteaux thermophiles de la région de Mauris (Cantal)

ENGAGEMENTS



Ophrys sulcata



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR8301065 « Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

1. Autoriser et faciliter l'accès de terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. En contre partie, la structure animatrice m'informerá préalablement des dates et des personnes qui réaliseront ces opérations, je pourrai me joindre à ces opérations et serai tenu informé des résultats.

→ Point de contrôle : *Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site*

2. Informer tout prestataire et autre intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

→ Point de contrôle : *Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.*

3. Respecter le site en n'autorisant pas la circulation motorisée de loisir en dehors des voies ouvertes à la circulation, ni le dépôt de déchets (gravas, ordures..).

→ Point de contrôle : *Contrôle visuel, Présence/Absence de document autorisant cette pratique.*

4. Informer la structure animatrice du site Natura 2000 en cas d'entretien par écobuage sur le site.

→ Point de contrôle : *Correspondance*

5. Ne pas introduire d'espèces envahissantes ou exotiques et lutter contre la présence d'espèces indésirables en relation avec la structure animatrice (voir annexe 2).

→ Point de contrôle : *Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site*

☐ PELOUSES SECHES PATUREES ET/OU FAUCHEES

Engagements soumis à contrôles

1. **Ne pas détruire les prairies de fauche et les pelouses sèches (habitat prioritaire d'intérêt communautaire : pelouses et landes calcicoles à Orchidées) par retournement, désherbage chimique...**
→ Point de contrôle : *Contrôle sur place, de l'absence de retournement et autres destructions*
2. **Entretien et débroussailler si nécessaire avec exports des rémanents si possible.**
→ Point de contrôle : *Contrôle sur place, maintien de l'habitat*
3. **Ne pas fertiliser ou pratiquer des fertilisations réduites compensatrices des exports.**
→ Point de contrôle : *Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site*
4. **En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantation sur les prairies et pelouses sèches.**
→ Point de contrôle : *Contrôle sur place de l'absence de plantation*

☐ ESPACES BOISES, BOSQUETS

Engagements soumis à contrôles

1. **Ne pas détruire volontairement** (coupe à blanc) les habitats présents sur les parcelles concernées (habitats d'intérêt communautaire : Hêtraie et Chênaie-hêtraie à Orchidées). La récolte de bois à des fins familiales (bois de chauffe domestique par exemple), avec export des rémanents, est cependant autorisée.
→ Point de contrôle : *Contrôle visuel sur place de l'absence de souche*
2. **Maintenir, s'il est pratiqué, le pâturage en sous-bois avec mise en défens de zones si nécessaire.**
→ Point de contrôle : *Contrôle sur place*
3. **En cas de plantation, utiliser des essences locales** présentes sur le site (voir liste en annexe1) pour ne pas introduire d'essences résineuses ou exotiques et privilégier la régénération naturelle.
→ Point de contrôle : *Contrôle sur place de la nature des arbres plantés*
4. **Maintenir les vieux arbres à cavité morts ou dépérissant** sauf pour raison de sécurité.
→ Point de contrôle : *Contrôle sur place de l'absence de souche*

En contre partie de ces différents engagements, la structure animatrice s'engage à apporter aides et recommandations techniques si je le souhaite.

le :, à.....

à.....

Signature du ou des ayant droits
propriétaires

le :,

Signature du ou des

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par type de milieu naturel, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.
- Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des avermectines...) Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...) et par conséquent, sur les Chauves-souris, Léopard ocellé... (voir annexe 3).

PELOUSES SECHES PATUREES

- Ne pas fertiliser avec des éléments minéraux.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
- Maintenir la présence de Genévriers dans une proportion à déterminer avec la structure animatrice
- Ne pas pratiquer l'écobuage sur les prairies et pelouses sèches (il favorise le Brachypode et risque de détériorer les graines, bulbes et l'entomofaune), préférer un entretien mécanique.
- Favoriser l'ouverture du milieu par la pratique d'un pâturage extensif et un entretien/débroussaillage manuel ou mécanique.

PRAIRIES DE FAUCHE

- Ne pas fertiliser avec des éléments minéraux ou pratiquer des fertilisations réduites aux seuls exports (P et K minéraux 60 unités maximum) sur les pelouses sèches.
- Faucher tardivement pelouses sèches et talus routiers (pas de fauche entre le 10/05 et le 10/06).
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
- Limiter l'utilisation des vermifuges (comme l'ivermectine) et privilégier les molécules à impact moindre sur les invertébrés et par conséquent, sur les Chauves souris, Léopard ocellé... (voir annexe 3)

ESPACES BOISES, BOSQUETS...

- Privilégier la régénération naturelle.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Favoriser la chênaie-hêtraie mixte et éclaircir les sous-bois trop touffus.

ANNEXE 1 : LISTE DES ESSENCES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN ZONE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE)

Essences forestières

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes sessile et pédonculé (*Quercus petraea et Quercus robur*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tremble (*Populus tremula*)

Arbres fruitiers (vergers, vignes)

Tous

Arbustes

Buis (*Buxus sempervivum*)
Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*)
Néflier (*Mespilus germanica*)
Troène (*Ligustrum vulgare*)
Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
Viorne obier (*Viburnum opulus*)

**ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE**
(Source : Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes
& Conservatoire National Botanique du Massif Central, 2009)

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en jaune). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace qu'elles font peser sur la conservation des habitats et de la biodiversité, ainsi que pour deux d'entre elles sur des problèmes de santé publique.



Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne



Taxon		Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
<i>Egeria densa</i> Planch.		Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle		Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss		Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-Péplis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.		Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.		Paspale distique
<i>Reynoutria plurisp.</i>	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F. Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova	Renouée de Bohême
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.		Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier		Berce du Caucase
Espèces secondaires		
<i>Acer negundo</i> L.		Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle		Ailante glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.		Faux-Indigo
<i>Artemisia plurisp.*</i>	<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle
	<i>Artemisia verlottorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster plurisp.</i>	<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lanceolé
	<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
	<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
	<i>Aster x salignus</i> Willd.	Aster à feuilles de saule
	<i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.		Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.		Bident feuillu
<i>Buddleia davidii</i> Franch.		Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*		Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*		Collomie à grandes fleurs
<i>Conyza plurisp.</i>	<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
	<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
	<i>Conyza floribunda</i> Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
	<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.		Herbe de la Pampa
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne		Orpin de Helms
<i>Elodea plurisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée de Nuttall
<i>Galega officinalis</i> L.*		Galéga officinal
<i>Helianthus plurisp.*</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Hélianthe raide
	<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Hélianthe tubéreux (Topinambour)
	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Hélianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.		Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.		Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.		Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*		Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna plurisp.</i>	<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule
	<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lentille d'eau turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Penzell		Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hulten & H.St.John*		Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch		Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.		Paspale dilaté
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....*</i>		Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.		Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.		Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.		Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*		Cerisier tardif
<i>Rhus plurisp.*</i>	<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie
	<i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.		Robinier faux-acacia
<i>Senecio inaequidens</i> DC.		Senecion du Cap
<i>Solidago plurisp.</i>	<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
	<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engagées
<i>Veronica peregrina</i> L.*		Véronique voyageuse
<i>Xanthium plurisp.</i>	<i>Xanthium album</i> (Widder) Scholz & Sukkop	Lampourde blanchâtre
	<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampourde d'Italie
	<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampourde à gros fruits
	<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



Classement par molécule active

matière active	parasites ciblés	impact sur entomofaune et environnement
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE
Fébantel	Strongles, taenia	
Fenbendazole	Strongles, taenia	
Flubendazole	Strongles, taenia	
Mébéndazole	Strongles, taenia	
Oxfendazole	Strongles, taenia	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Closantel	Douve	
Oxyclosanide	Douve, taenia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Praziquantel	Douve, taenia	
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	IMPACT FORT - INDESIRABLE
Piperazine		
Doramectine		
Eprinomectine		
Abamectine		
Ivermectine		
Selamectine		
Tétrahydropyrimidines		Impact non connu

Sources :

- Allard M., Dodelin C. (2005) - Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement - Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6p.
- Caroff C (2003) - Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris - l'envol des chiros n° 7
- Cabaret J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.
- Collectif (2002) - Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels - Revue Gardes n° 46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
- Guilloton JA et Régnier MC (2005) - Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3p.
- Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants - Agro Bio 370, 19 p
- Lumaret JP (1997) - Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales - Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace - Wégimont (Belgique) 20p.
- Lumaret JP et Kadiri N (1998) - Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n° 3
- Lumaret JP (2001) - Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages - Bulletin de la Société française de parasitologie
- Noblet JF et Wagner F (traducteurs - 1998) - Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n° 50, 2p.
- Régnier MC (2011) - Chartes Natura 2000 du site de Compaing, 11p
- Wratten SD et Forbes AB (1996) - Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems - Ann. Appl. Biol. 128
- Et

CONCLUSION

Le site Natura 2000 « Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs » se situe à l'extrémité sud-ouest du Cantal, très proche du Lot et de l'Aveyron. Des collines calcaires, d'environ 400 m d'altitude correspondent à des buttes témoins, issues d'un ancien bassin lacustre. Le climat y est chaud et sec pour le département, les sécheresses estivales pouvant être très prononcées sur ce substrat. Ces conditions donnent aux paysages, à l'agriculture et aux milieux un caractère méridional prononcé.

Les pratiques anciennes, comme la polyculture sur de petites surfaces, les vergers, les vignes, les parcours ovins, ont structuré le paysage. L'intérêt biologique du site est fort et réside principalement par la présence relictuelle sur les secteurs les plus squelettiques de pelouses sèches calcicole et de landes secondaires à Genévrier, Habitats riches en Orchidées (plus de la moitié des espèces d'Orchidées auvergnates est présente sur ces quelques dizaines d'hectares), en flore et en faune sub-méditerranéennes et en présences uniques en Auvergne pour certaines espèces.

La désignation du site est motivée par la présence de 4 Habitats prioritaires de la Directive, un habitat patrimonial et un grand nombre d'espèces patrimoniales, souvent très rares, voire uniques en Auvergne.

Ces milieux, peu productifs, sont gérés par l'élevage bovin extensif, pâturage ou fauche, compatible avec la présence d'Orchidées lorsqu'ils sont entretenus. Une forte proportion d'entre eux, toutefois, est à l'abandon et en phase d'enfrichement par les épineux, Prunellier et Ronce principalement, Genévrier dans une moindre proportion. Sauf exception, les sous-bois ne sont pas entretenus.

L'abandon des pratiques agricoles est donc l'une des deux causes de la dégradation de ces milieux par leur fermeture due à la landification ou l'emboisement. L'autre cause réside dans la destruction des pelouses et donc des habitats par le labour (vigne, prairie artificielle) ou les aménagements (travaux routiers, équipements communaux). Le suivi sur plusieurs années (plusieurs décennies) du site laisse envisager le retour possible d'Orchidées sur d'anciens labours.

Le présent document a pour objectif d'encourager les pratiques agricoles compatibles avec la présence ou le développement des Orchidées en encourageant la poursuite des MAET contractualisées en 2009 et préparant de nouvelles contractualisations dans l'avenir par des actions de suivi et de sensibilisation. A plus court terme, il présente la Charte Natura 2000, ainsi que le Contrat Natura 2000, dont l'objectif est la remise en état du Puech de Salvageau (Saint-Santin-de-Maurs) par un débroussaillage jardiné, dans un but de restauration du pâturage, afin de lutter contre la fermeture de ce secteur.

BIBLIOGRAPHIE

- CBNMC (2013) *Actualisation de la cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 FR8301065 " Vallées et coteaux thermophiles de la région de Mours" - 25 pages*
- ALTER ECO (2010) *Carrière du Four à Chaux (Montmurat 15) – Diagnostic naturaliste. 26 pages.*
- CEN-Auvergne – CPIE de Haute Auvergne (2010) ; MARTINANT Sylvie – LOLIVE Nicolas *Document d'Objectifs de la Zone spéciale de Conservation, Marais du Cassan et de Prentegarde, Site Natura 2000 "FR 8302003". 94 pages*
- CEN-Auvergne ; DUCROIX K. – LEGRAND R. – POUVARET S. (2011) *Document d'Objectifs Site Natura 2000 "FR 8301036" Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand 100 pages*
- CPIE de Haute Auvergne (1999) ; FAVRE Jean-Paul *Document d'Objectifs Natura 2000 Site 54 Vallées et coteaux thermophiles de la région de Mours 62 pages*
- ONF - DARNIS Thomas (2011) *Réseau Natura 2000 – Document d'Objectif de la Zone Spéciale de conservation "Gorges de la Rhue" FR 8301068 – Document de Synthèse 68 pages*
- ROUX Camille (2008) *Etude écologique et phytosociologique ds pelouses xéothermiques sur substrat argilo-calcaire de l'ouest du Cantal.* Institut des Herbiers U niversitaires de Clermont-Ferrand. Université Blaise Pascal; UFR Sciences et Technologies. Master Sciences et Technologies. 50 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000.* ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, pages.
- DREAL Auvergne: www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr
- Conservatoire Botanique National du Massif Centra: www.cbnmc.fr
- INSEE: www.insee.fr

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACCA : Association communale de chasse agréée
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CBN MC: Conservatoire Botanique National du Massif Central
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CEN-A : Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne
CG : Conseil général
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CR : Conseil régional
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
DDT : Direction départementale du territoire
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
LRR: Liste Rouge Régionale
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PDNR : Plan de Développement Rural National
SIC et PSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), remplacé par l'ASP

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Climacique

Qui relève du climax

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (Copil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à

R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale des Territoires (DDT)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climat, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Grouperement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Mesures agri-environnementales Territorialisées

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

CODES FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides

242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endiguages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune

500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, héliport	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		